

DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	23 janvier 2017
--------------------------	-----------------

à	17h00
---	-------

N°ordre	55
N° identifiant	2016-0626

Titre	77 - Produits exceptionnels - Signature du contrat de ruralité 2017-2020
-------	--

Rapporteur(s)	Guy ANDRAULT Fredy POIRIER
Date de la convocation	

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	MME BREUILLE & M.BLANCHARD

PJ.	Contrat de ruralité Grand Poitiers
-----	------------------------------------

Membres en exercice	91	
Quorum		

Présents	82	M. Alain CLAEYS - Président M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - M. Philippe BROTTIER - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUITTET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - M. Laurent LUCAUD - M. Gilles MORISSEAU - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY - M. Aurélien TRICOT Membres du bureau M. Daniel AMILIEN - M. Jacques ARFEUILLERE - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - M. Jean-Daniel BLUSSEAU - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - Mme Ghislaine BRINGER - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Michel CHOISY - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - Mme Christiane FRAYSSE - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - Mme Diane GUERINEAU - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Nicole MERLE - Mme Francette MORCEAU - M. Philippe PALISSE - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTHIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - Mme Christine SARRAZIN-BAUDOUX - Mme Peggy TOMASINI - Mme Laurence VALLOIS-ROUET les conseillers communautaires M. Serge COUSIN le conseiller communautaire suppléant
----------	----	---

Absents	3	Mme Florence JARDIN Membre du bureau M. Olivier KIRCH - M. Alain VERDIN les conseillers communautaires
---------	---	---

Mandats	6	Mandants	Mandataires
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Monsieur HALLOUMI Abderrazak
		Monsieur JEAN Yves	Monsieur CHALARD Francis
		Monsieur JOLIVET Jean-François	Monsieur BIZARD Joël
		Madame MARCINIAK Marie-Christine	Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis
		Monsieur PUCHAUD Paul	Monsieur FOUCHER Claude
		Monsieur SIRAUT Daniel	Monsieur EIDELSTEIN Claude

Observations	Arrivée de M.ROBLOT Edouard à la délibération n°6
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	01- Commission Générale et des Finances
Service référent	Direction Générale Politiques territoriales Direction Relations territoriales

Les contrats de ruralité sont issus des réflexions conduites dans le cadre du Comité Interministériel de la Ruralité. Ils sont conclus entre l'Etat (représenté par les préfets de département) et les présidents d'EPCI (ou PETR lorsqu'ils existent) pour la période 2017-2020 avec un bilan en 2018 pour réajuster le plan d'action. Une convention annuelle de financement formalisera, après la signature du contrat, les engagements financiers de l'ensemble de partenaires.

Le contrat de ruralité vise à inscrire les engagements pluriannuels des porteurs et partenaires du contrat pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité des territoires les plus ruraux de Grand Poitiers.

Le financement

Les projets du contrat de ruralité qui seront réalisés en 2017 seront financés par l'enveloppe dédiée du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL), qui complètera des financements tels que DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), fonds européens etc. En Nouvelle-Aquitaine, cette enveloppe est de 1 Million d'euros par département pour 2017. Le montant de l'enveloppe du FSIL sera déterminé tous les ans, sachant que le taux moyen de subvention se situe entre 20 et 30% du montant total du projet.

La démarche d'élaboration du contrat

Le contrat a été élaboré en concertation avec les communes membres et les services de Grand Poitiers. Deux réunions ont été organisées le 7 novembre et le 5 décembre pour trouver un accord entre les élus des communes rurales sur la définition et les besoins de la ruralité sur le territoire de Grand Poitiers, et sur les projets pouvant intégrer ce contrat.

Le contenu du contrat de Grand Poitiers

Le contrat de ruralité s'organise obligatoirement autour de 6 axes prioritaires:

1. l'accès aux services publics et marchands et aux soins
2. la revitalisation des bourgs centres (rénovation de l'habitat, soutien au commerce de proximité dans les centres villes / bourgs)
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel etc.)
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
5. La transition écologique et énergétique
6. La cohésion sociale

Le diagnostic de Grand Poitiers

Le diagnostic du contrat de ruralité de Grand Poitiers fait apparaître un maillage conséquent de services et d'équipements de proximité, mais un niveau de prestation très hétérogène. La forte mobilité résidentielle sur le centre du territoire et la présence des familles plus sédentaires en périphérie induisent des déplacements pendulaires très importants et des habitudes de consommation qui se concentrent sur les grands pôles commerciaux et qui dévitalisent un certain nombre de centre-bourgs. La voiture reste le principal mode de transport utilisé. La présence des jeunes (48 662 personnes) due à la population étudiante est très importante. Cependant, certaines communes connaissent un vieillissement de leur population, principalement Lusignan, Rouillé. L'évolution de la démographie médicale est à surveiller et l'absence de dentistes et ophtalmologistes est devenu très problématique. Par ailleurs, les territoires ruraux abritent des spécificités patrimoniales reconnues qui leur confèrent un caractère touristique et récréatif prégnant. On observe une très forte concentration de l'offre touristique sur le Futuroscope et Poitiers. La couverture numérique est un enjeu car seulement 19% de la population totale de Grand Poitiers a un accès supérieur à 30 Mbit/s (THD) et 10% de la population a un accès faible (entre 3 et 8 Mbit/s). Le nombre d'exploitations agricoles (élevage, polyculture et céréales) a baissé de 37% en 10 ans, ce qui est essentiellement à la concentration de l'activité.

L'environnement naturel de Grand Poitiers est riche mais fragile avec ses cours d'eau, vallées et massifs boisés.

La définition de la ruralité

Il est proposé de s'appuyer sur la définition de l'INSEE pour considérer comme rurales les communes qui n'appartiennent pas à des unités urbaines de plus de 50 000 habitants. Les communes « rurales » sur le territoire de Grand Poitiers sont : Beaumont-Saint-Cyr, Béruges, Bignoux, Bonnes, Celle-Lévescault, La Chapelle-Moulière, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Croutelle, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Fontaine-le-Comte, Jardres, Jaunay-Marigny (uniquement sur l'ancien périmètre de Marigny-Brizay), Jazeneuil, Lavoux, Ligugé, Liniers, Lusignan, Mignaloux-Beauvoir, Montamisé, Pouillé, La Puye, Rouillé, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radégonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé

Les orientations et le plan d'action

Le travail sur le diagnostic et les projets a révélé que les enjeux se situent surtout au niveau de la revitalisation des centres-bourg, de l'attractivité des territoires ruraux et de l'accès aux services publics et aux soins. Des objectifs stratégiques sont définis dans le contrat pour répondre à ces enjeux, par axe prioritaire.

Plus de 80 projets sont identifiés comme des actions permettant de réaliser ces objectifs sur la période 2017-2020.

Les projets pouvant être éligibles à un financement par le Fonds de soutien à l'investissement local en 2017 sont ceux qui sont pourront être réalisés en 2017 et qui se situent sur (ou bénéficient à) une ou plusieurs communes considérées comme rurales.

22 projets répondent aux conditions de maturité demandées, ce qui correspond à un montant total d'environ 5,4 millions d'euros.

Objectifs stratégiques du contrat de ruralité de Grand Poitiers	Les projets du contrat de ruralité pour 2017
AXE 1 : accès aux services <ul style="list-style-type: none">•Faciliter l'accès à l'offre de soins et aux services de santé•Moderniser et maintenir l'accès aux services publics locaux•Offrir des conditions attractives d'accueil des enfants et des jeunes	1• Sèvres-Anxaumont : Extension du groupe scolaire Nicolas Vanier 2• Liniers : Création d'un city-stade avec des cheminements doux 3• Mignaloux-Beauvoir: construction d'un RAM et mise aux normes de la crèche 4• Mignaloux-Beauvoir: construction d'une classe élémentaire supplémentaire
AXE 2 : Revitalisation centres-bourgs <ul style="list-style-type: none">•Créer ou maintenir les commerces de proximité•Requalifier les centres par des aménagements urbains et équipements de qualité redonnant une fonction urbaine aux bourgs•Adapter l'habitat aux parcours résidentiels et aux besoins de la population•lutter contre la vacance et la précarité énergétique	5• Croutelle : aménagements paysagers, requalification autour du lavoir 6• Dissay : Requalification patrimoniale du château et aménagement urbain,partage des voies de circulation et valorisation des commerces 7• Lusignan : Deuxième tranche de l'aménagement du centre historique médiéval 8• Montamisé : Aménagement centre bourg, développement des déplacements doux (cheminement piéton et cycles) 9• Savigny Levescault: Aménagement des voiries dans le centre-bourg

AXE 3 : Attractivité

- Supprimer les zones blanches de téléphonie mobile
- Lutter contre la fracture numérique
- Coordonner la politique d'aménagement des espaces publics et de l'offre commerciale avec la politique de développement touristique
- Soutenir les projets de rénovation de patrimoine et de caractère touristique du territoire
- Faciliter l'installation de services de proximité pour maintenir l'attractivité
- Encourager la création/reprise d'entreprises
- Soutenir le secteur agricole et accompagner sa mutation
- Dynamiser et coordonner l'approvisionnement et la commercialisation des productions locales

- 10• Celle Lévescault : Transformation de l'ancienne poste en gîte rural
- 11• Ligugé : Création d'hébergement touristique au domaine de Givray
- 12• Mignaloux-Beauvoir: Création d'un chemin pédagogique autour du bas fourneau
- 13• Rouillé : Création d'un centre d'interprétation autour des camps d'internement en Vienne
- 14• Beaumont/Saint-Cyr : Animation culturelle et gastronomique ponctuelle installée sur un espace viticole

AXE 4 : mobilités locales

- Améliorer la desserte des centres-bourg et des équipements publics
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour réduire les émissions de gaz à effets de serre
- Travailler sur l'intermodalité pour compléter l'offre de transports et faciliter l'accessibilité des communes

- 15• Béruges : création d'un pôle d'échange multi modal en fin de ligne de transport collectif
- 16• Tercé : création de chemins piétonniers

AXE 5 : transition énergétique

- Préserver la biodiversité locale en s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue
- Réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effets de serre
- Lutter contre la précarité énergétique
- Rechercher une plus grande d'autonomie énergétique du territoire en soutenant les énergies renouvelables et l'exploitation des ressources locales

- 17• Lusignan : Réhabilitation de la déchetterie
- 18• Savigny Levescault, Lavoux, Tercé, Saint Julien l'Ars, Jardres, Bignoux : programme d'actions en faveur de la biodiversité dans les espaces verts et les jardins privés : « mon village, espace de biodiversité »
- 19• Savigny Levescault : achat d'une chaudière granulé bois pour la salle des fêtes

AXE 6 : cohésion sociale

- Privilégier les actions intergénérationnelles
- Offrir des logements adaptés notamment sociaux qui permettent le maintien à domicile des personnes vieillissantes et favorables aux plus démunis
- Faciliter l'appropriation des usages numériques à tous âges
- Développer une politique jeunesse permettant l'épanouissement et le maintien des jeunes en zones rurales
- Favoriser le recours aux dispositifs d'insertion et réfléchir à l'accompagnement de parcours en milieu rural

- 20• Dissay : Création du nouveau quartier intergénérationnel "les bouleaux"
- 21• Sèvres-Anxaumont : Création d'un conseil municipal des jeunes
- 22• Chauvigny : Etude de faisabilité pour la création d'un chantier d'insertion par l'économie de légumerie/conserverie par Vienne Moulière Solidarité

Le pilotage

Il est proposé un comité de pilotage du Contrat de Ruralité, co-présidé par le Président de Grand Poitiers et la préfète de la Vienne, ou par leurs représentants. Il assure la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser le Président à signer le contrat-cadre de ruralité ainsi que les conventions de financement adossées au contrat-cadre qui formaliseront l'engagement financier par projet en 2017, et tout document relatif à ce dossier.

POUR	86	
CONTRE	0	
Abstention	2	M. Jacques ARFEUILLERE, Mme Christiane FRAYSSE
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE

Adopte

Affichée le	31 janvier 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	31 janvier 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170123- Imc122983-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	9.1
Nomenclature Préfecture	Autres domaines de compétences des communes



GRAND POITIERS
Communauté d'agglomération

Contrat de ruralité pour le territoire de Grand Poitiers

Etabli entre

L'Etat, représenté par la préfète de la Vienne, Marie-Christine DOKHELAR,

et

L'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de Grand Poitiers, représenté par son Président Alain CLAEYS ;

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il doit s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département de la Vienne et de la région Nouvelle Aquitaine.

Grand Poitiers conçoit le contrat de ruralité comme un outil d'aménagement au service de la dynamique du projet de territoire du nouvel établissement public de coopération intercommunale, créé le 1^{er} janvier 2017. Le contrat constitue le premier acte fort d'une recomposition territoriale en marche depuis mars 2016, intégrant des territoires urbains et ruraux au sein d'une même communauté d'agglomération. Il vise à prendre en considération les besoins et les spécificités des communes rurales, à garantir la réciprocité ville – campagne, et à contribuer ainsi à la création d'une nouvelle identité communautaire.

Ce nouveau territoire intercommunal connaît des changements administratifs et politiques importants (intégration à la nouvelle région Nouvelle-Aquitaine, création des métropoles, nouveaux périmètres intercommunaux...). Grand Poitiers doit ainsi repenser son positionnement territorial et le déploiement de son offre de services en veillant aux équilibres locaux. Face aux enjeux socio-économiques et environnementaux auxquels la collectivité doit faire face, la fusion intercommunale offre l'occasion d'adapter le périmètre d'action au bassin de vie des habitants et de consolider le portefeuille des compétences communes.

Méthodologie

Dès la présentation du contrat de ruralité par la Préfète de la Vienne, le 3 octobre 2016, les maires engagés dans la préparation de la fusion des intercommunalités se sont saisis du contrat de ruralité pour recenser les spécificités et les besoins inhérents des communes les plus rurales de Grand Poitiers. Anticipant la création de la nouvelle intercommunalité au 1^{er} janvier 2017, ils ont souhaité se mobiliser pour élaborer un contrat de manière coordonnée. Un travail de concertation avec les porteurs de projets s'est ensuite engagé pour formaliser ce contrat dans les meilleurs délais.

Les élus ont eu à cœur de penser ce contrat commun comme un outil de coordination des actions en direction du monde rural et ainsi créer les bases de travail d'une nouvelle politique publique de l'EPCI créé le 1^{er} janvier 2017, en faveur des territoires les plus ruraux de Grand Poitiers.

Accord cadre du contrat de ruralité de Grand Poitiers 2017-2020

Sommaire

CONTENU

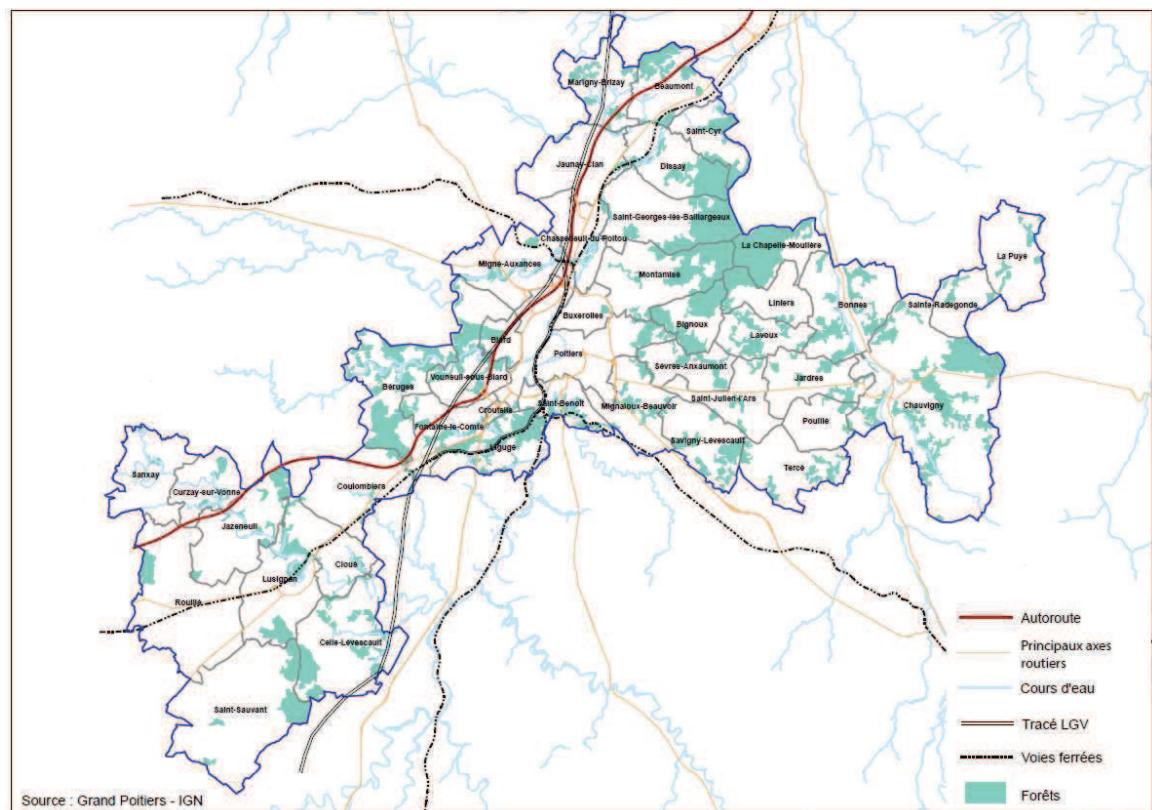
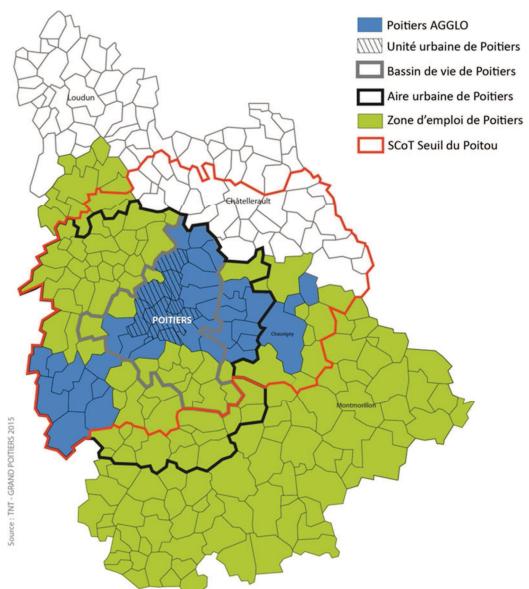
I) Présentation générale du territoire	3
A) Le territoire du contrat.....	3
B) Les enjeux du territoire	6
C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité.....	32
II) Objectifs et plan d'actions opérationnel.....	33
Objectif et plan d'actions pour la thématique 1 : L'accès aux services publics et marchands et aux soins.....	38
Objectif et plan d'actions pour la thématique 2 : La revitalisation des bourgs-centres	40
Objectif et plan d'actions pour la thématique 3 : L'attractivité du territoire	42
Objectif et plan d'actions pour la thématique 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire	44
Objectif et plan d'actions pour la thématique 5 : La transition écologique et énergétique	46
Objectif et plan d'actions pour la thématique 6 : La cohésion sociale.	47
III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat.....	52
A) La gouvernance	52
B) L'ingénierie mobilisée.....	52
C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile	53
VI) Le suivi et l'évaluation.....	53
VII) La durée du contrat.....	53
VIII) Modification du contrat.....	53

I) Présentation générale du territoire

A) Le territoire du contrat

Grand Poitiers Communauté d'agglomération est le fruit de la fusion de cinq EPCI : la Communauté d'Agglomération Grand Poitiers, la Communauté de communes de Vienne et Moulière, du Val Vert du Clain, du Pays Mélusin et une partie du Pays Chauvinois. Grand Poitiers est situé en Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Vienne, et appartient au SCOT du Seuil du Poitou. La collectivité fait partie de deux pays, le Pays des six vallées et le Pays haut-Poitou et Clain.

Ce territoire regroupe 40 communes, soit 194 476 habitants, sur 123 400 ha. Il est traversé, du nord au sud, par des grandes infrastructures comme l'autoroute A10, la route nationale 10, les lignes TGV et LGV Paris-Bordeaux. Il bénéficie également d'un accès aérien par l'aéroport de Poitiers-Biard. Le territoire de Grand Poitiers accueille le parc de loisir du Futuroscope, établissement de rayonnement national, unique dans la région, comptabilisant plus de deux millions de visiteurs en 2015. Son important réseau de formation supérieure, conduit par l'Université de Poitiers, est le deuxième pôle universitaire de la Région.



Le territoire de Grand Poitiers est principalement irrigué par les rivières du Clain, de la Vienne, de la Vonne et de la Boivre. Son paysage est principalement composé de plaines vallonnées et boisées.

La commune la plus étendue est Chauvigny (96km²), la plus petite est Croutelle (1,5km²). La grande majorité des communes sont peu densément peuplées (64 hbt/km²). Les communes très peu denses (14 hbt/ km²) se situent en limite de ce nouveau territoire, éloignés de l'influence de Poitiers, la ville centre.

Grand Poitiers est composé de plusieurs unités urbaines autour des pôles de Lusignan Chauvigny et Poitiers, qui constitue la zone la plus dense de la collectivité. La densité décroît progressivement lorsque l'on s'écarte des principales infrastructures routières.

Chauvigny et Lusignan concentrent un certain niveau de services et constituent des pôles intermédiaires du territoire. On trouve au nord de Poitiers un réseau de communes de taille homogène autour de Jaunay-Clan, avec des personnes vivant seules, des logements locatifs, une densité urbaine plus forte, une concentration des cadres et de diplômés du supérieur. La première couronne de Poitiers concentre quant à elle les familles avec enfants et les plus forts revenus.

Grand Poitiers ne regroupe qu'une partie de la zone de bassin d'emploi de Poitiers qui couvre la moitié du département de la Vienne soit 116 557 actifs de 15 à 64 ans, représentant 59% de la population active du département. Le secteur du tertiaire et de l'administration publique porte en grande partie le développement économique de Grand Poitiers.

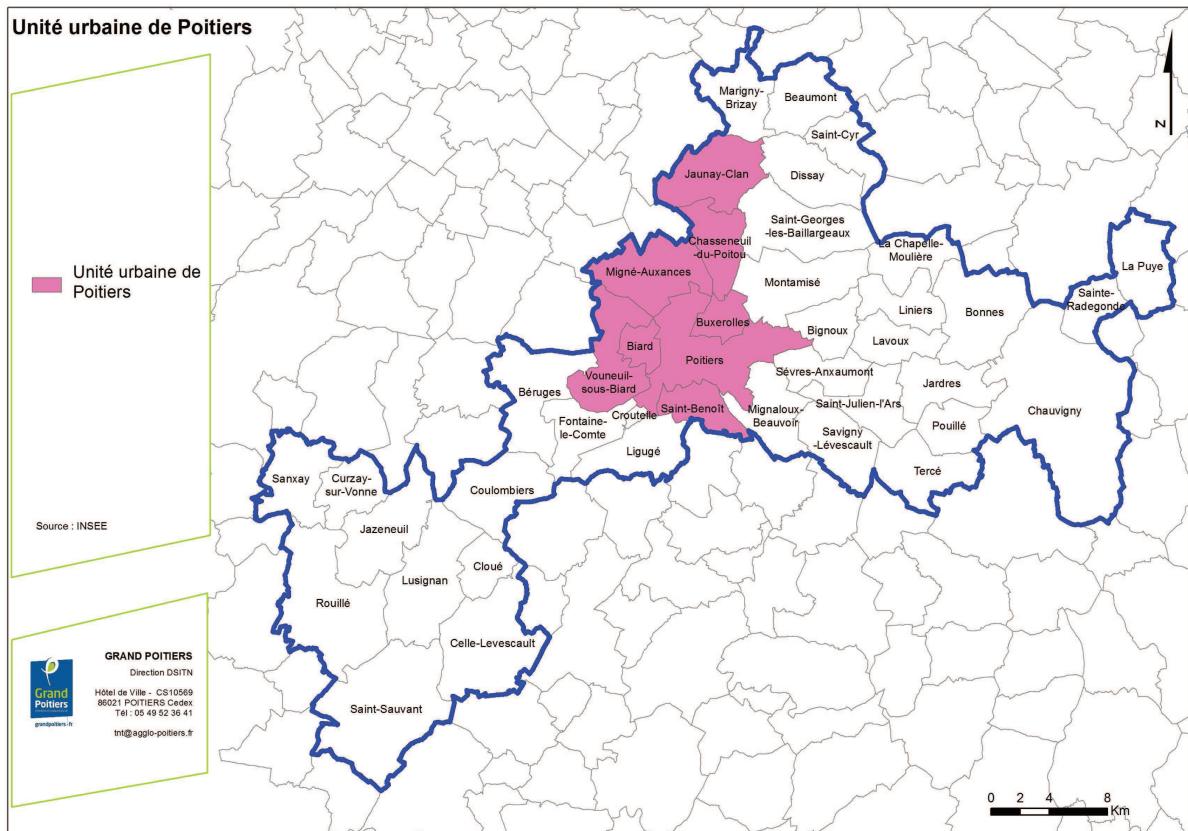
Le périmètre retenu pour la détermination des communes « rurales » de Grand Poitiers

Le territoire de Grand Poitiers articule des espaces de dimensions urbaine et rurale.

La notion d'unité urbaine est définie par l'INSEE. Elle repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Si l'unité urbaine se situe sur une seule commune, elle est dénommée ville isolée. Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée agglomération multicomunale.

La notion d'unité urbaine de moins de 50 000 habitants est retenue dans ce contrat en référence au 1° du I. de l'article 60 du projet de loi de finances initiale pour 2017, et à la circulaire du ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales du 16 septembre 2016.



Les communes considérées comme urbaines sont les communes membres d'une unité urbaine de plus de 50 000 habitants. Par conséquent, les communes rurales de Grand Poitiers sont celles qui n'appartiennent pas à l'unité urbaine de Poitiers qui est la seule unité urbaine de plus de 50 000 habitants sur le territoire.

Les huit communes faisant partie de l'unité urbaine de Poitiers sont donc exclues du contrat de ruralité: Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Jaunay-Clan, Migné-Auxances, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard.

Sont considérées comme communes rurales de Grand Poitiers, porteuses des projets du contrat de ruralité: Beaumont-Saint-Cyr, Béruges, Bignoux, Bonnes, Celle-Lévescault, La Chapelle-Moulière, Chauvigny, Cloué, Coulombiers, Crotelle, Curzay-sur-Vonne, Dissay, Fontaine-le-Comte, Jardres, Jaunay-Marigny (uniquement sur l'ancien périmètre de Marigny-Brizay), Jazeneuil, Lavoux, Ligugé, Liniers, Lusignan, Mignaloux-Beauvoir, Montamisé, Pouillé, La Puye, Rouillé, Saint-Georges-lès-Baillargeaux, Saint-Julien-l'Ars, Saint-Sauvant, Sainte-Radégonde, Sanxay, Savigny-Lévescault, Sèvres-Anxaumont, Tercé.

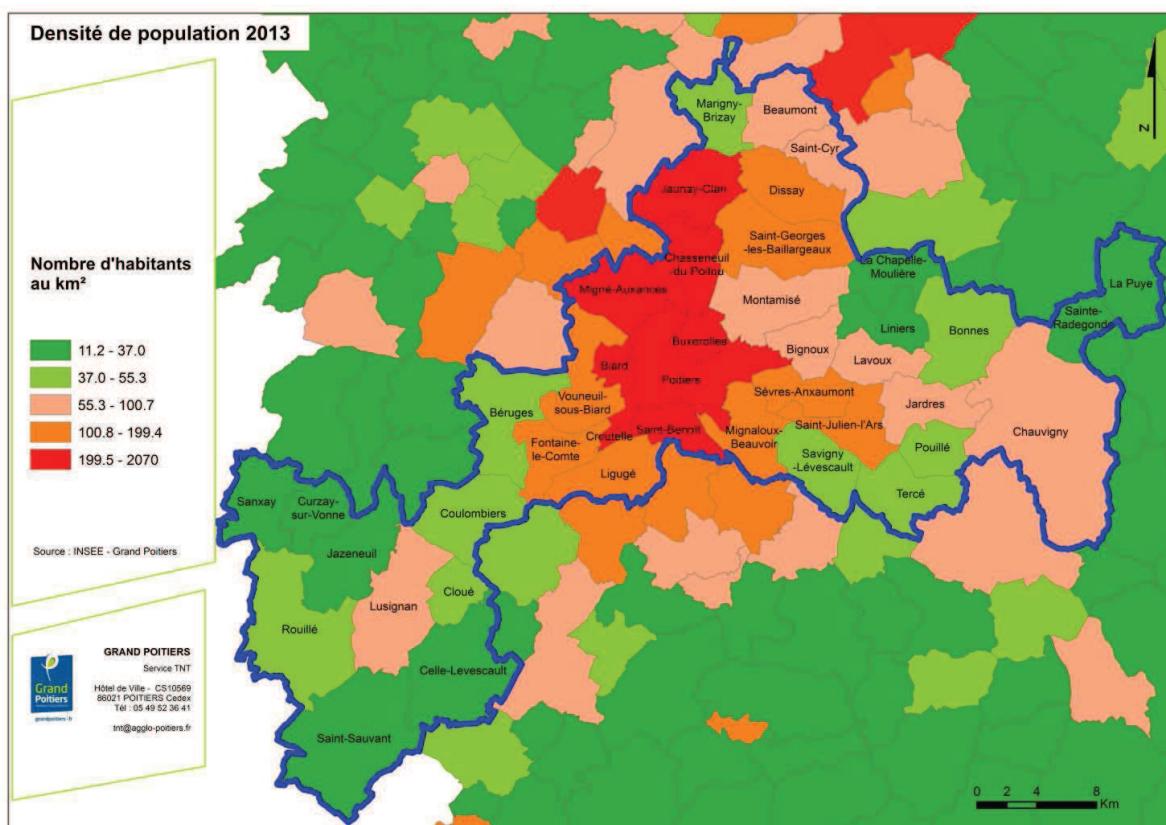
B) Les enjeux du territoire

Il a été souligné lors des assises nationales de la ruralité qui se sont tenues en mars 2015 « qu'il n'est plus possible, aujourd'hui, d'avoir une approche unique et uniforme sur la ruralité. En effet, les territoires ruraux peu peuplés ne connaissent pas les mêmes dynamiques économiques, démographiques ou sociologiques. Leurs trajectoires et les défis auxquels ils sont confrontés sont très différents selon leur localisation sur le territoire français, leurs distances aux grandes agglomérations, leur degré d'urbanisation ou leur relation avec les villes environnantes».

Les spécificités de la ruralité sur le territoire de Grand Poitiers

La première couronne de Poitiers est constituée de « communes de densité intermédiaire » selon la définition de l'INSEE. Elle est située dans l'unité urbaine de Poitiers ou en limite immédiate. La densité moyenne nationale de ces espaces (413 hbt/km²), bien que relativement élevée, est sept fois moindre que celle des communes densément peuplées. Ces espaces sont trois fois moins urbanisés et artificialisés que les communes densément peuplées.

Les communes « peu denses » selon la définition de l'INSEE entourent cette première couronne. La moitié des communes françaises figurent dans cette catégorie. La majorité d'entre elles (60 %) sont situées dans les couronnes et dans l'espace multipolarisé des grandes aires urbaines. Enfin, seule une commune de Grand Poitiers est caractérisée de « très peu dense » (moyenne nationale de 14 hbt/km²) : Sainte-Radegonde. Ces communes sont souvent éloignées de l'influence des villes : près des trois quarts d'entre elles se situent dans un espace « résiduel » du zonage en aires urbaines.



Les communes rurales du territoire de Grand Poitiers sont sous l'influence du pôle d'emploi et de services de Poitiers.

La ruralité sur Grand Poitiers se caractérise par une organisation territoriale spécifique, une densité plus faible, une plus forte dispersion de l'habitat. L'éloignement des services publics, des commerces, et des emplois y est plus prégnant que sur le reste du territoire de la collectivité.

La faible part d'offre de transport alternative à la voiture explique le suréquipement des ménages en automobile. Le cadre de vie (espaces verts et agricoles) entraîne des préoccupations écologiques spécifiques (préservation de la biodiversité et des paysages, maintien des terres agricoles ...).

Afin de répondre au mieux aux besoins des territoires ruraux de Grand Poitiers, une analyse du contexte socio-économique global, des principaux atouts, contraintes et handicaps du territoire est réalisée autour des six axes suivants:

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. La cohésion sociale.

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins

Le territoire de Grand Poitiers s'est structuré autour des axes routiers majeurs reliant les principaux pôles d'emploi, centrés sur Poitiers et Jaunay-Clan.

On assiste à un phénomène de rurbanisation, notamment sur la première couronne de Poitiers. L'arrivée d'un nombre croissant des familles avec enfants, qui expriment de nouveaux besoins en termes de services, dans les territoires ruraux, est à prendre en considération par les collectivités, qui doivent également répondre aux besoins spécifiques des populations vieillissantes qui ne cessent de croître.

Le territoire de Grand Poitiers offre globalement un accès rapide aux services de la vie courante. Seuls les territoires situés aux franges extérieures et qui sont éloignés des axes routiers majeurs pâtissent de cette position dans l'accès aux services d'usage courant.

Les structures d'accueil enfance, petite enfance et jeunesse sont un levier important de l'offre de services dans les territoires accueillant les populations dites familiales, notamment en première couronne de Poitiers. Le maintien de la diversité des formes et des modes d'encadrement ainsi que leur coordination est un enjeu majeur pour la nouvelle structure intercommunale.

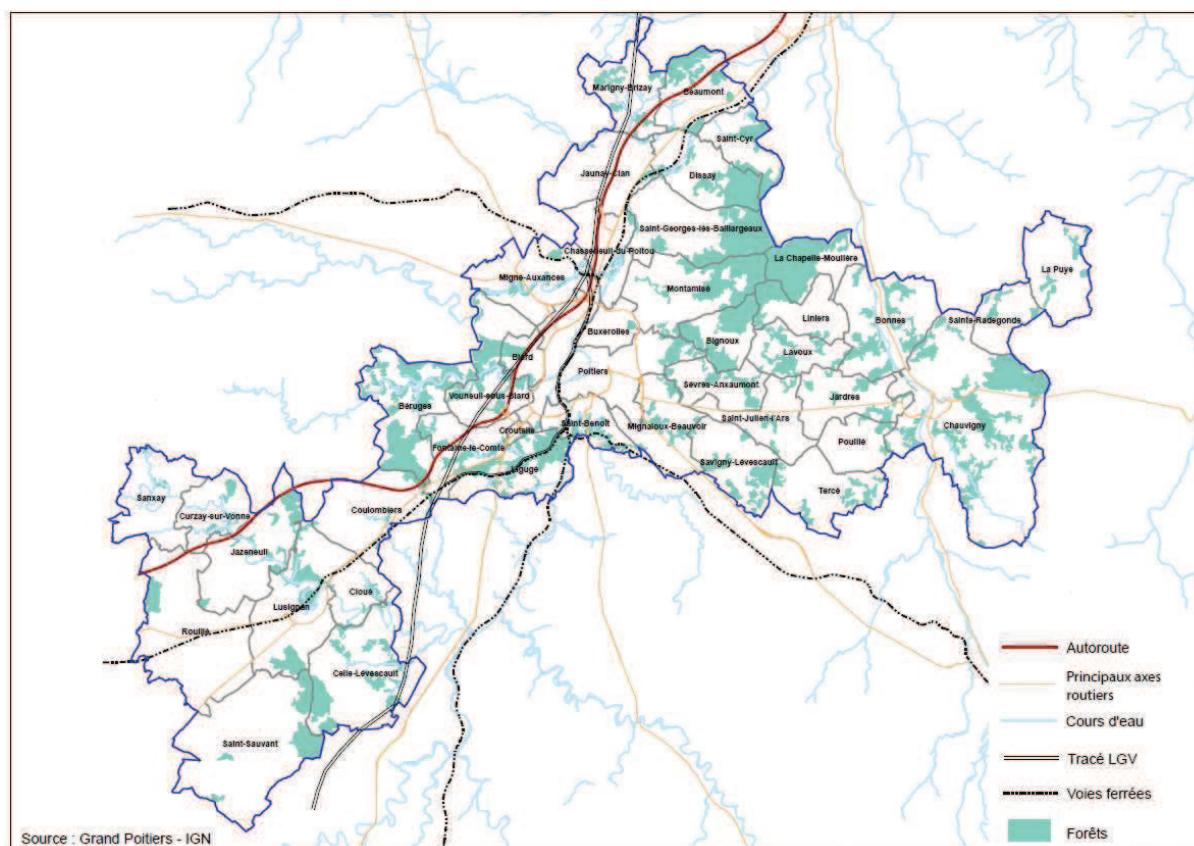
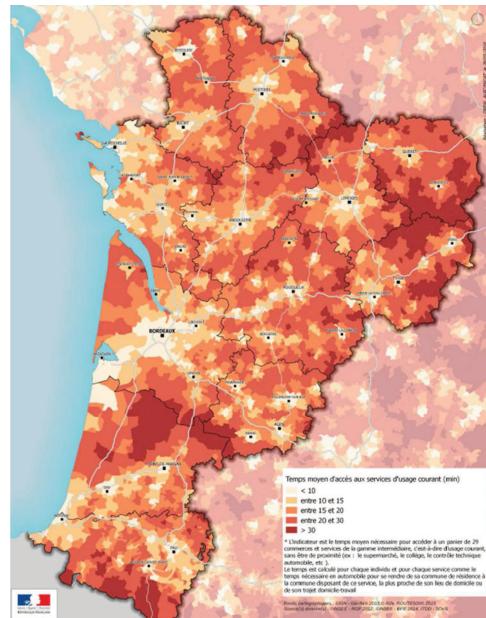
Les offres d'équipements culturels et sportifs maillent le territoire mais elles devront trouver des complémentarités à l'échelle du nouveau périmètre de la communauté d'agglomération. Ainsi, le déploiement d'une offre culturelle de proximité et d'une politique patrimoniale sont deux leviers pour le maintien du lien social de proximité et d'une identité locale affirmée. La médiation culturelle et sportive à travers des équipements de qualité seront les outils indispensables d'une politique éducative élargie et accessible à tous.

L'évolution de la démographie médicale est à surveiller. En effet, près de 1 médecin sur 2 sur ce territoire a plus de 55 ans, et la présence des généralistes est un peu en dessous de la moyenne nationale. La rareté des dentistes et ophtalmologues est devenue très problématique. L'offre de soins de proximité doit être maintenue et équilibrée sur le nouveau territoire pour garantir un accès de proximité efficace et économe en déplacements.

Les histoires intercommunales passées ont marqué le profil des territoires des EPCI qui ont fusionné le 1^{er} janvier 2017. De véritables pôles de bassin de vie, dits « pôles intermédiaires », se sont structurés autour de la ville centre. Le territoire offre un maillage de pôles et de bassins de vie ruraux, à la fois supports d'emploi productif, de services à la population et d'expression de la qualité d'un ensemble territorial.

EN DETAIL

Les temps d'accès aux services de la vie courante avoisinent 10 minutes à l'échelle de l'aire urbaine de Poitiers. Ils sont entre 10 et 15 minutes pour les communes plus éloignées situées sur les principales voies de circulation. Au-delà les temps d'accès ne dépassent pas 20 minutes, ce qui reste raisonnable au regard du temps d'accès moyen national (extrait de l'Insee, Analyses Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes n° 02 - janvier 2016).

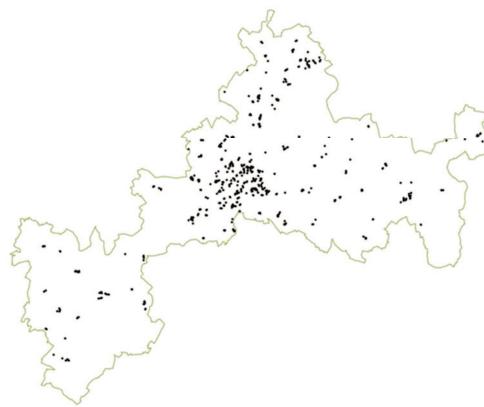
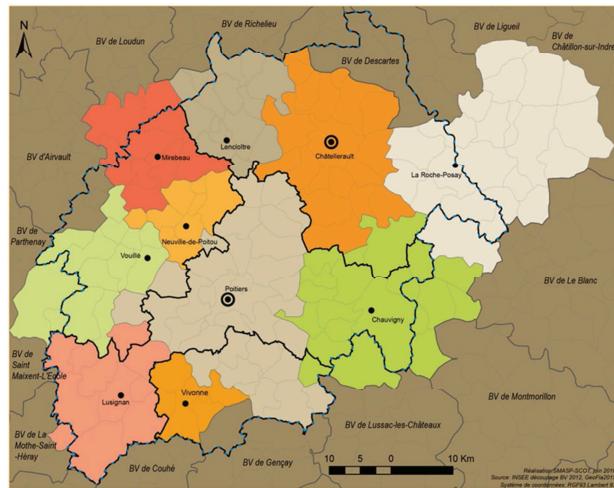


Le territoire s'est particulièrement développé autour **des axes routiers majeurs**. Deux pôles d'emploi, Poitiers et Jaunay-Clan, impactent la mobilité domicile-travail sur le territoire. Les flux domicile-travail à l'échelle du SCoT sont principalement à destination du bassin de vie de Poitiers (60% des migrants travaillent sur le bassin de vie de Poitiers), essentiellement vers Poitiers et Chasseneuil-du-Poitou dans une moindre mesure.

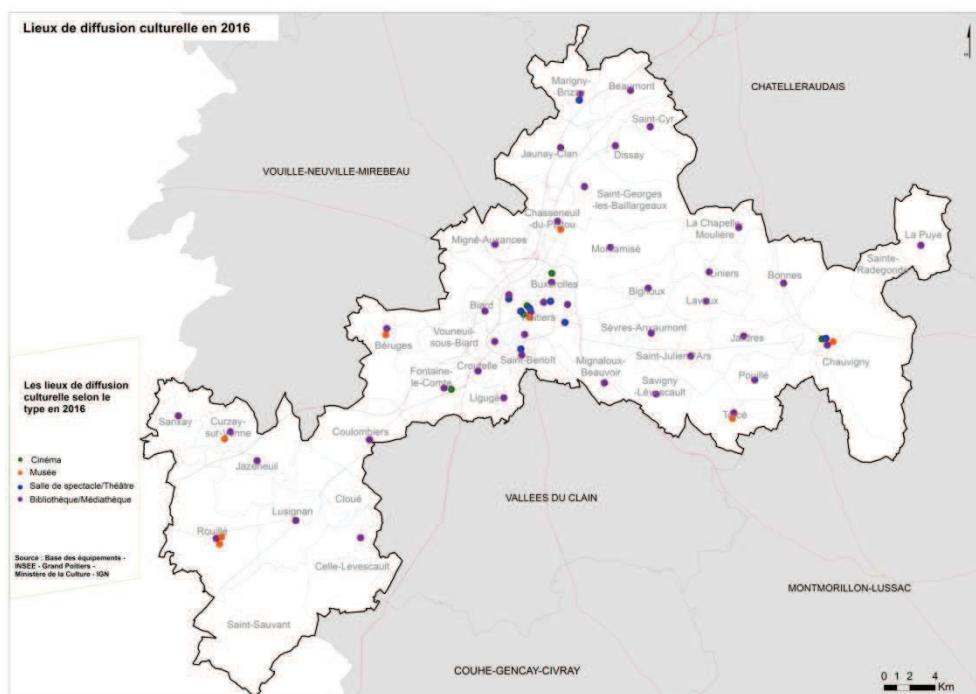
Le territoire intègre des centralités attractives et vivantes à tous les niveaux (cœurs d'agglomérations, pôles périurbains et pôles ruraux).

Il est caractérisé par un ensemble de pôles et de bassins de vie ruraux, à la fois supports d'emploi productif, de services à la population, et expression de la qualité d'un ensemble territorial malle Grand Poitiers.

Les Bassins de Vie (BV) et les pôles associés du SCOT du Seul du Poitou (INSEE)



Les équipements sportifs (950 équipements sportifs recensés) et les équipements culturels sont répartis assez équitablement. Le territoire de l'agglomération présente un maillage important d'équipements sportifs. Poitiers est fortement densifiée avec 27% des équipements. Plusieurs réseaux de bibliothèque sont en place sur ce territoire. Des salles de diffusion sont présentes sur les principaux pôles de centralité du territoire : Poitiers, Chasseneuil, Jaunay-Clan, Chauvigny et Lusignan.



une offre culturelle variée, une politique patrimoniale acrice, de nombreuses salles de spectacle et de diffusion.

EN SYNTHESE

Un maillage conséquent de services et d'équipements de proximité mais un niveau de prestation très hétérogène.

Atouts-forces-potentiels

- ↗ Le territoire intercommunal offre globalement un accès rapide aux services de la vie courante. Seuls les territoires situés aux franges extérieures pâtissent de cette position dans l'accès aux services d'usage courant.
- ↗ Des pôles de bassin de vie, dits « pôles intermédiaires », identifiés
- ↗ Des histoires intercommunales qui ont marqué le profil de chaque territoire et l'offre adossée à ces territoires : offre de services, armature territoriale, réseaux, spécialisation ...
- ↗ Des services publics principalement gérés en régie: maîtrise des coûts
- ↗ Des structures d'accueil enfance, petite enfance qui ont été un levier important de l'offre de services dans les territoires accueillant les populations dites familiales
- ↗ Des équipements sportifs et culturels nombreux auxquels s'ajoute une palette de manifestations culturelles et d'animations locales de proximité
- ↗ un accès rapide aux services de la vie courante sur le territoire intercommunal
- ↗ Pas de problème majeur d'accès aux services d'usage courant
- ↗ Des équipements qui peuvent aisément se compléter (ex: plateforme de collecte des déchets)
- ↗ Multiplicité des interlocuteurs pour la prise en charge du vieillissement sur le nouveau territoire
- ↗ Deux maisons et pôles de santé : Bignoux et Les Couronneries à Poitiers

Contraintes-handicaps-faiblesses

- ↘ Concentration sur Poitiers d'équipements de haut niveau de service (patinoire, piscines, TAP, beaux-arts)
- ↘ Des niveaux de services associés à des offres tarifaires, différents selon les territoires (ex une approche de prestations et de tarifs différenciés selon les publics)
- ↘ Une offre de service de proximité à hiérarchiser dans un nouveau cadre communautaire : pôle intermédiaire, pôle majeur...
- ↘ Une population médicale vieillissante
- ↘ Des populations éloignées des services de la vie courante dans les franges extrêmes du nouveau territoire : éloignement relatif en temps de distance
- ↘ Des habitudes de service public très ancrées qui nécessiteront une forte pédagogie en cas de changement d'offres
- ↘ Des temps d'accès aux services plus longs en dehors des axes de circulation
- ↘ Une bonne connexion générale au Haut débit sur le territoire mais des communes dont l'accès reste très problématique : Chapelle Moulière, Sèvres-Anxaumont, Liniers, Lavoux, Sanxay, Curzay sur Vonne...

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs

Le maillage du territoire en bassin de vie est très lisible, ce qui est à la fois un support d'emplois productifs, de services à la population, et l'expression de la qualité d'un ensemble territorial. L'organisation territoriale s'est structurée autour de pôles intermédiaires vivants et d'une centralité dynamique mais ceux-ci doivent être supports de politiques de développement structurantes.

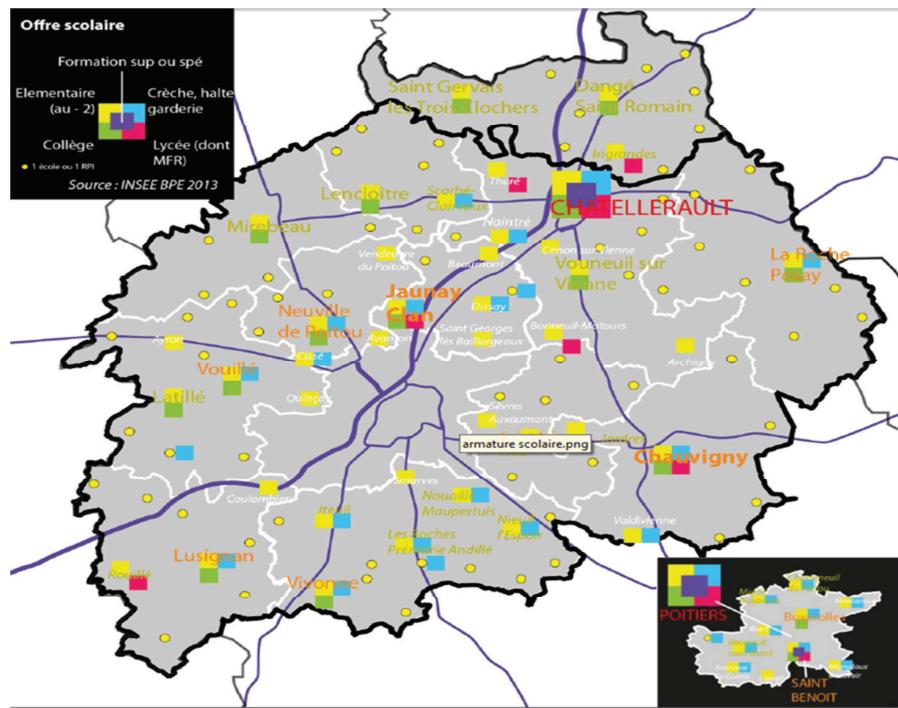
L'école constitue aujourd'hui un maillon clé sur le territoire, contribuant à la vitalité des bourgs. Seules quatre communes ne disposent pas d'école. L'enjeu est de contribuer à renforcer l'armature scolaire du territoire.

Les grands équipements commerciaux, à vocation départementale ou régionale, sont situés majoritairement sur l'axe Poitiers–Futuroscope–Châtellerault. Ils proposent une offre importante et très attractive. Une grande partie des besoins, notamment pour les ménages «navetteurs» qui effectuent des trajets domicile-travail est captée par une offre de moyennes surfaces placées le long des axes routiers. Dans les centralités intermédiaires, l'offre commerciale se structure autour du bassin de vie et d'une offre de proximité : petits commerces de type boulangerie, boucherie, épicerie, et petites ou moyennes surfaces.

La revitalisation des centres-bourgs est engagée. Elle concerne aussi bien la requalification des logements, leur rénovation thermique, le traitement des espaces publics, mais elle ne peut s'envisager sans des interventions visant à dynamiser l'économie locale. Elle vise notamment le maintien de l'offre scolaire, de l'offre commerciale de première nécessité, de l'offre d'équipements de proximité (salles de rencontres) pour le tissu associatif local et d'aménagement urbain (concourant à la sécurisation des déplacements, à la valorisation du patrimoine bâti et à la diminution de la vacance).

Contrairement aux zones urbaines où les populations ont tendance à se concentrer, les territoires ruraux ont une implantation de population plus dispersée, ce qui rend la cohésion sociale et territoriale plus délicate à assurer. Une partie de la population est implantée dans des zones isolées et mal desservies, ce qui rend l'accessibilité de certains services difficile. A ce titre, les services publics constituent un outil essentiel pour répondre à l'enjeu de cohésion sociale, au regard de leur fonction de création de lien social. Ils permettent d'offrir ainsi à ces populations des prestations essentielles avec une accessibilité optimale.

EN DETAIL



Les équipements scolaires constituent aujourd'hui un maillon clé sur le territoire, contribuant à la vitalité des EPCI. L'enjeu est de contribuer à renforcer l'armature scolaire du territoire.

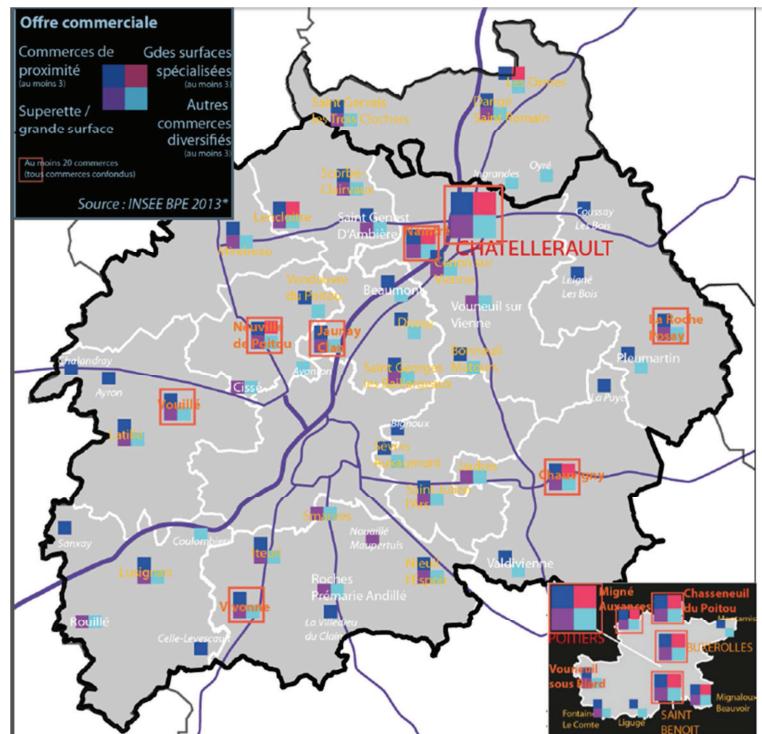
Source: SCOT Seuil du Poitou, ETUDE STRATÉGIQUE HABITAT, Diagnostic stratégique, 15 juin 2016

Commerces

Sur le territoire, les grands équipements commerciaux à vocation départementale ou régionale, situés majoritairement dans l'axe Poitiers–Futuroscope–Châtellerault voient leur rayonnement couvrir le territoire. Ils proposent une offre importante, étendue et très attractive.

Sur les axes routiers et autoroutiers, une offre de moyennes surfaces polarise une grande partie des besoins, notamment pour les ménages «navetteurs» qui effectuent des trajets domicile-travail et captent l'offre sur leur trajet.

Dans les centralités, l'offre commerciale se structure autour du bassin de vie et d'une offre de proximité : petits commerces de type boulangerie, boucherie, épicerie, et petites ou moyennes surfaces. Les centres bourgs et centres villes sont relativement dynamiques (Chauvigny, Jaunay-Clan).



EN SYNTHESE

La présence de pôles intermédiaires, bien repartis, constitue une véritable armature sur tout le territoire dont le dynamisme doit être conforté pour assurer la cohésion locale et le maintien des populations.

Atouts-forces-opportunités

- ↗ Influence de la ville centre qui rayonne en terme d'emplois et de services sur l'ensemble de cette nouvelle intercommunalité
- ↗ Un maillage de pôles et de bassins de vie ruraux, à la fois support d'emplois productifs, de services à la population, ainsi que d'expression de la qualité d'un ensemble territorial
- ↗ Des communes bien équipées et qui sont attachées au maintien de leurs écoles : seules quatre communes sont dépourvues d'école

Faiblesses-handicaps-contraintes

- ↘ Manque d'identification affirmée des différents pôles intermédiaires pour appuyer la structuration du territoire
- ↘ Des parcours résidentiels différenciés sur le territoire : forte mobilité résidentielle sur le cœur du territoire et des familles plus sédentaires en périphérie
- ↘ Des situations de dévitalisation de centre-bourgs notamment pour les communes les plus isolées et éloignées : vacance de commerces ou de logements
- ↘ Des trajets domicile-travail qui déplacent les lieux de consommation vers les zones de plus fortes densité

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...)

Les territoires ruraux ont longtemps fondé leur stratégie de développement économique local autour des secteurs artisanal et agricole. Néanmoins, les difficultés qui frappent ces deux secteurs fragilisent l'équilibre économique des territoires ruraux.

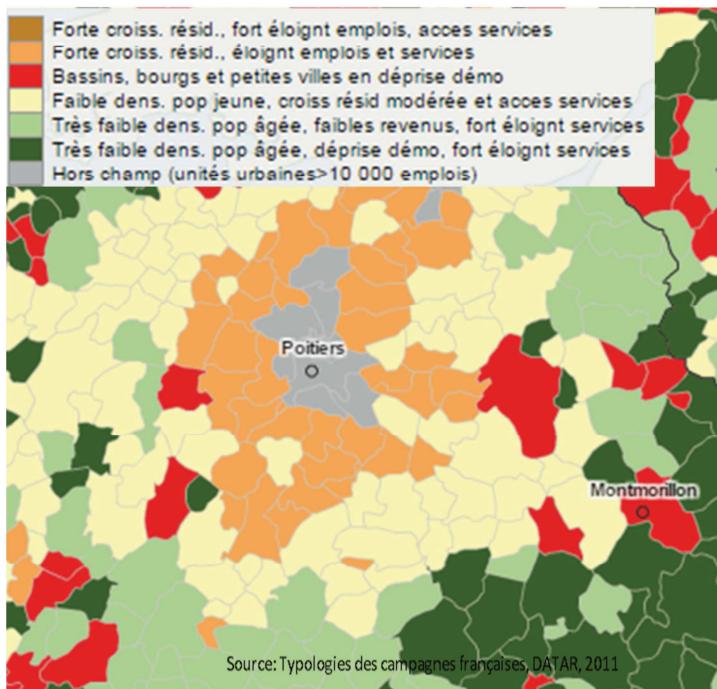
Cette situation participe à la réduction relative de la contribution de ces territoires au dynamisme économique et à la croissance régionale et nationale. Or, leur potentiel est fort et doit être pris en compte. Les conditions d'installation des entreprises et des porteurs de projets doivent être optimisées. Notamment la connexion au haut débit et très haut débit, facteur essentiel d'installation, sur le territoire est globalement bonne, mais l'accès reste très problématique pour certaines communes, en haut débit et en matière de téléphonie mobile.

Grand Poitiers, qui s'inscrit dans une région et un département agricoles, dispose de réels atouts en la matière : offre de grande culture, maraîchage, cheptel ... Pour autant, elle devra défendre ses spécificités agricoles. Face aux multiples missions que l'agriculture remplit en termes d'alimentation, d'aménagement du territoire et d'animation de la vie locale, une interaction peut être trouvée avec les zones plus denses.

Par ailleurs, le caractère touristique et récréatif dont disposent les territoires ruraux est indéniable. Les spécificités patrimoniales reconnues sont : « Ville et Pays d'art et d'Histoire » (Grand Poitiers), « Petite cité de caractère » (Lusignan), « Station verte » et « cent plus beaux détours de France » (Chauvigny). En plus d'un patrimoine historique et urbain remarquable, on trouve une offre d'activités de loisirs et de plein air qui fait preuve d'une vraie diversité (le Golf et la base de loisirs de Saint-Cyr, les Géants du Ciel à Chauvigny, les Cités médiévales de Chauvigny et Lusignan ...)

Ces richesses patrimoniales ou ces espaces remarquables répondent à une demande croissante des populations pour les activités touristiques et récréatives. Il s'agit donc d'une part, d'inciter et d'accompagner les territoires ruraux à mettre en œuvre des stratégies de développement touristique en adéquation avec les ressources dont ils disposent et, d'autre part, leur donner les moyens de valoriser ces atouts territoriaux pour les convertir en une activité économique à part entière.

EN DETAIL



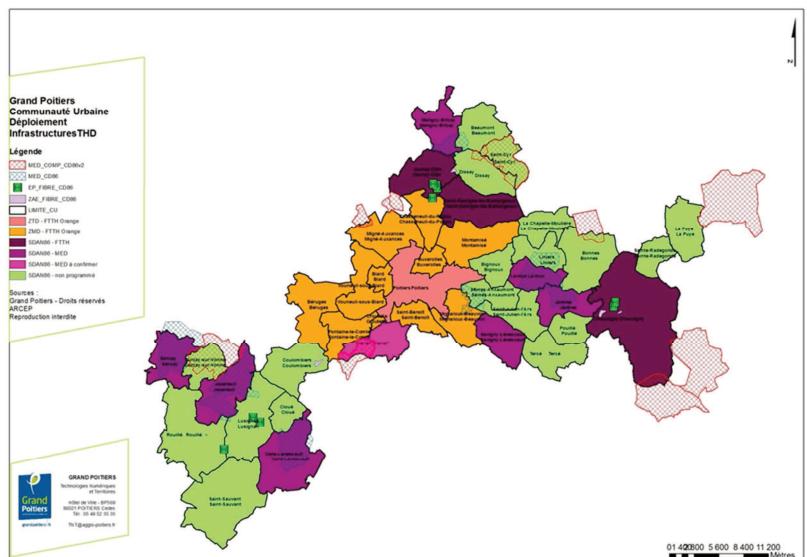
On observe une forte interaction avec la ville sur les territoires de la couronne de l'unité urbaine (en orange). Ces territoires sont en forte croissance résidentielle, mais sont éloignés des services.

Il y a peu de déprise démographique sur le territoire de Grand Poitiers mais les territoires concernés sont stratégiques pour maintenir un développement équilibré.

Numérique

9% de la population de Grand Poitiers a une **connexion** avec un débit inférieur à 3 Mbit/s, soit 17236 habitants majoritairement situées sur les communes de Sanxay, Sainte-Radegonde, La Chapelle-Moulière, Curzay-sur-Vonne, Jazeneuil, Jardres, Celle-Levescault, Bignoux, Lavoux, Liniers.

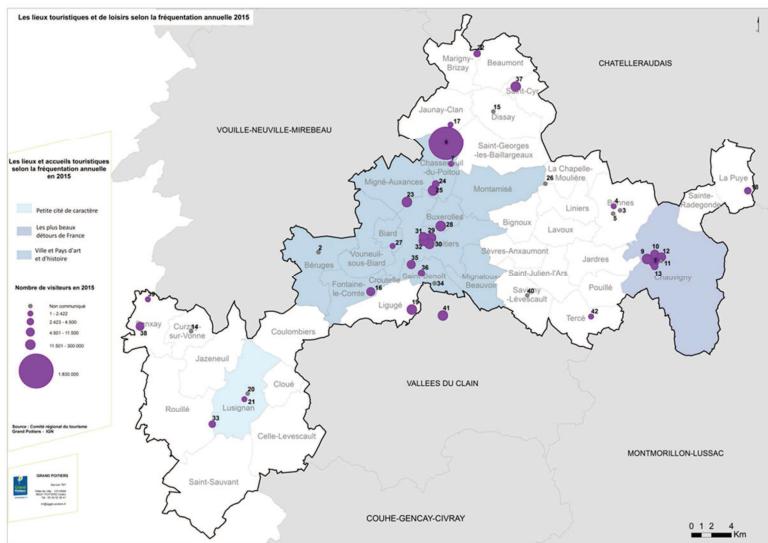
Seule 19% de la population totale du futur Grand Poitiers a un **accès supérieur à 30 Mbit/s**. On estime à 10% la part de la population qui a un accès faible (entre 3 et 8 Mbit/s).



Poitiers dispose aujourd'hui **d'une couverture fibres optiques** sur environ 22 000 foyers, réalisée par l'opérateur Orange, qui compte l'étendre à d'autres communes de Grand Poitiers. Celles-ci bénéficient, en outre, de la présence d'un Réseau fibres optiques d'Initiative Publique : Grand Poitiers Networks, qui a vocation à couvrir essentiellement les professionnels situés dans les zones d'activités.

Le conseil départemental projette, pour sa part, de couvrir à 100% en fibres trois communes supplémentaires et de réaliser des opérations de montée en débit sur environ 12 centres bourg de l'agglomération.

Le réseau national de la médiation numérique distingue dix typologies d'espaces qui sont tous présents sur le territoire de l'agglomération mais très inégalement répartis sur l'ensemble du territoire.



Tourisme

L'activité touristique se concentre fortement sur le Futuroscope et Poitiers. Le Futuroscope est une destination touristique de premier plan qui rayonne peu sur le reste du territoire.

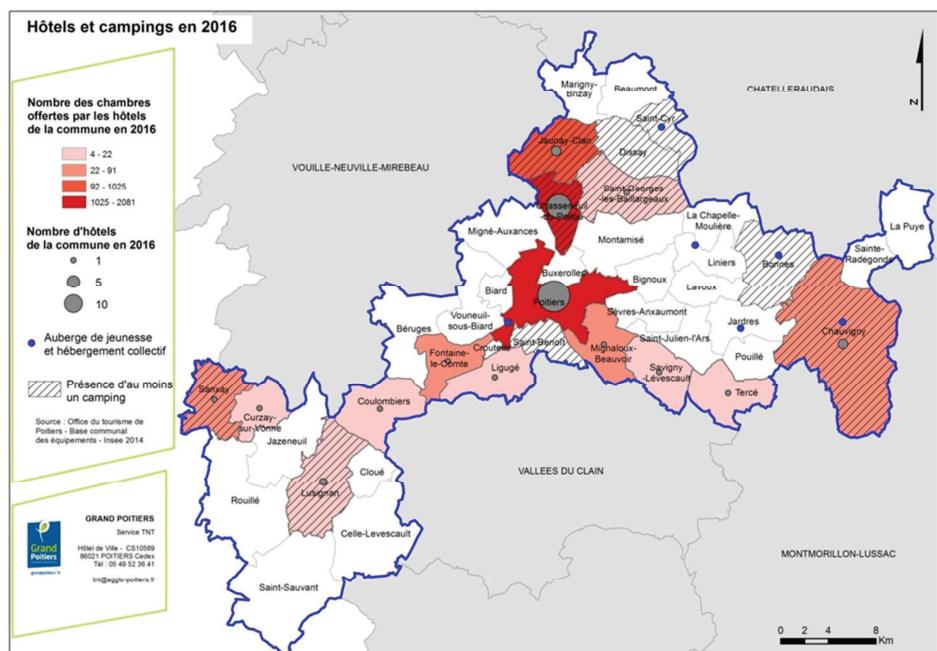
Le territoire de Grand Poitiers comprend 80 hôtels et 4 432 chambres.

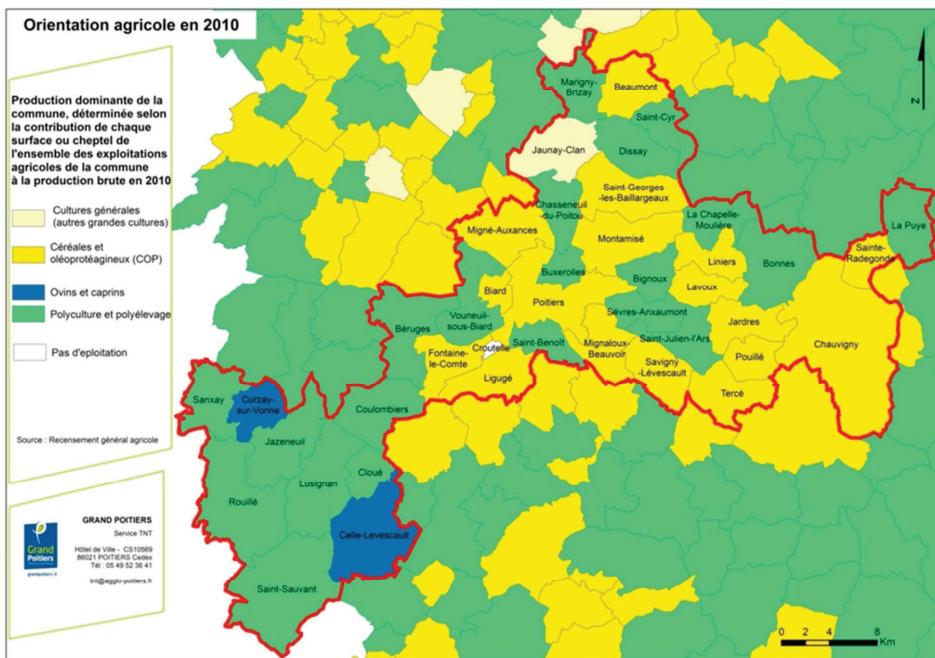
En plus d'un patrimoine historique et urbain remarquable, on trouve une offre d'activités de loisirs et de plein air qui fait preuve d'une vraie diversité (le Golf et la base de loisirs de Saint-Cyr, les Géants du Ciel à Chauvigny, la Cité médiévale de Chauvigny et Lusignan ...).

Des équipements touristiques ont longtemps fonctionné indépendamment les uns des autres.

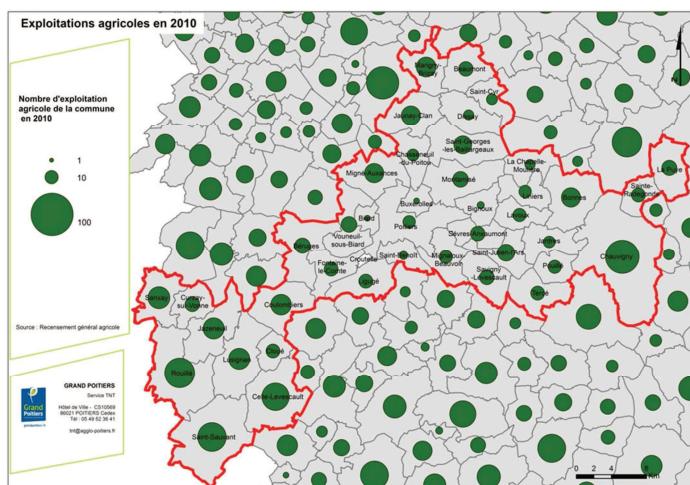
L'offre publique touristique peine à susciter l'émergence d'une offre privée.

La maintenance du patrimoine reste à la charge des communes.





Agriculture



Le territoire de l'agglomération est situé à l'interface entre un paysage d'openfield, propice aux grandes cultures, au Nord et un paysage de bocages plus favorable à l'élevage au Sud. L'élevage est très présent dans le Pays Mélusin.

Les exploitations agricoles sont réparties sur l'ensemble de l'agglomération. Elles étaient au nombre de 676 en 2010 contre 1080 en 2000 soit une baisse de 37% en 10 ans. Cette baisse est liée essentiellement à un phénomène de

concentration de l'activité car la surface agricole utile (SAU) a de son côté fléchi de manière moins significative (-2% en 10 ans avec 63000 hectares en 2010).

Le cheptel en équivalent gros bétail était de 26 706 têtes en 2010 pour l'ensemble du territoire.

EN SYNTHESE

Le dynamisme des espaces ruraux est fragile, dépendant du lien avec la ville-centre et bénéficiant d'un développement fondé sur une économie présente, un secteur agricole confronté à des enjeux cruciaux pour son maintien et un potentiel touristique à exploiter

Atouts-forces-opportunités

- ↗ Un territoire offrant des conditions de vie plutôt favorables
- ↗ Une bonne connexion générale au Haut débit sur le territoire
- ↗ Des initiatives multiples sur la médiation numérique
- ↗ Un territoire qui tire sa spécificité et son identité de son patrimoine historique
- ↗ Des spécificités patrimoniales fortes qui sont reconnues : Ville et Pays d'art et d'Histoire (Grand Poitiers), Petite cité de caractère (Lusignan), Station verte et 100 plus beaux détours de France (Chauvigny), ...
- ↗ Un potentiel en offre de loisirs nature ou tourisme vert (cyclo tourisme, camping-car, randonnée, chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle...)
- ↗ En plus d'un patrimoine historique et urbain remarquable, on trouve une offre d'activités de loisirs et de plein air qui fait preuve d'une vraie diversité (le Golf et la base de loisirs de Saint-Cyr, les Géants du Ciel à Chauvigny, la Cité médiévale de Chauvigny et Lusignan ...)
- ↗ Une intercommunalité qui s'inscrit dans une région et un département agricoles et devra défendre ses spécificités agricoles
- ↗ Une reconnaissance nationale et régionale du potentiel de production céréalière et de la filière des industries agro-alimentaires
- ↗ Des programmes leader engagés sur les Pays autour de l'agriculture locale et le développement des filières agricoles (Pays du Haut-Poitou, Pays des Six Vallées)
- ↗ Des territoires intercommunaux qui se sont activement positionnés sur le créneau des circuits courts et de la proximité associés à de multiples initiatives d'acteurs locaux privés ou publics (magasins producteurs/consommateurs, structuration de filières maraîchères, aides à l'installation ...)

Faiblesses-handicaps-contraintes

- ↘ Certaines communes dont l'accès au haut débit et très haut débit reste très problématique, notamment en matière de téléphonie mobile
- ↘ Une hétérogénéité et une multiplicité d'espaces de médiation numérique dont la coordination reste à animer
- ↘ Une offre de médiation numérique naissante qui mérite d'être appuyée et déployée dans les zones blanches
- ↘ Des équipements touristiques qui ont longtemps fonctionné indépendamment les uns des autres.
- ↘ Une offre publique touristique qui peine à susciter l'émergence d'une offre privée
- ↘ Une maintenance du patrimoine qui reste à la charge des communes
- ↘ Un secteur agricole fragilisé : grignotage du foncier agricole, disparition d'exploitations par regroupement, baisse significative des surfaces réservées au maraîchage, déficit d'image de la profession
- ↘ Des politiques locales en matière de circuits courts insuffisamment coordonnées
- ↘ absence de réflexion commune sur le tourisme rural

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

Le développement urbain s'est principalement réalisé autour des axes routiers structurants. Les déplacements domicile-travail sont principalement liés aux deux pôles d'emploi de Poitiers et Jaunay-Clan.

La dispersion de l'habitat, la concentration des services dans les bourgs centres et par conséquent l'allongement des distances parcourues tendent à créer une forte dépendance des personnes à l'égard du véhicule personnel. La voiture reste le principal mode de transport utilisé, ce qui peut alourdir la vulnérabilité énergétique des ménages. C'est le cas notamment des communes les plus éloignées des services de la vie courante et ne disposant pas d'offre de transport alternative. Les ménages ne disposant pas de moyens de locomotion propre, par choix ou par nécessité (absence de permis de conduire, incapacité à conduire, contrainte financière, etc.), sont dépendants des transports publics ou des systèmes de solidarité.

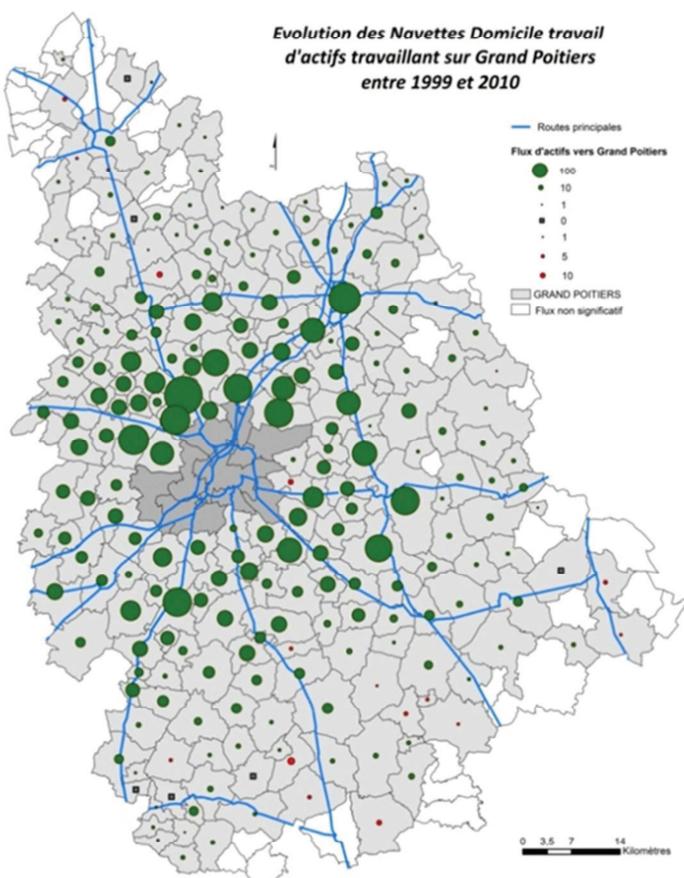
Les besoins globalement constatés en zones peu denses sont :

- Informer les usagers. L'information peut être inexistante ou insuffisante ; il n'existe pas d'information centralisée ; les moyens choisis pour diffuser cette information et la rendre accessible sont dispersés ...
- Assurer le rabattement vers les transports existants. En milieu rural et périurbain, une partie des problèmes observés concerne le rabattement sur les lignes de transports publics existantes.
- Permettre l'accès aux pôles principaux et secondaires.
- Coordonner transports et services. Les horaires des lignes de transport public ne sont pas toujours coordonnés aux horaires d'ouverture de certains services à la population ou adaptés aux disponibilités des publics cibles, entraînant une moindre efficacité des systèmes de transport.

Certaines personnes ne disposent pas de véhicule personnel et sont dépendantes des transports publics ou de dispositifs de voisinage : les jeunes, les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'exclusion.

Sur le territoire de Grand Poitiers, le développement des sites de co-voiturage a été au cœur de politiques actives et coordonnées pour réduire l'usage unique des voitures. L'enjeu est de poursuivre ce maillage sur l'ensemble du territoire. Concernant le développement des modes doux, la continuité des pistes cyclables est à poursuivre pour offrir à la fois une offre récréative et touristique, et éventuellement utile aux déplacements domicile-travail.

EN DETAIL



Sur le territoire, la **desserte en transport collectif** est structurée par l'axe Poitiers, Châtellerault et la technopôle du Futuroscope.

Les liaisons TER entre Poitiers et le Sud du territoire et avec Châtellerault sont assez fréquentées et demandent à être renforcées dans un souci de cohérence avec des politiques d'urbanisme en cours ou à mener proche des gares.

Sur le reste du territoire, la mobilité est individuelle et s'effectue grâce aux réseaux routiers.

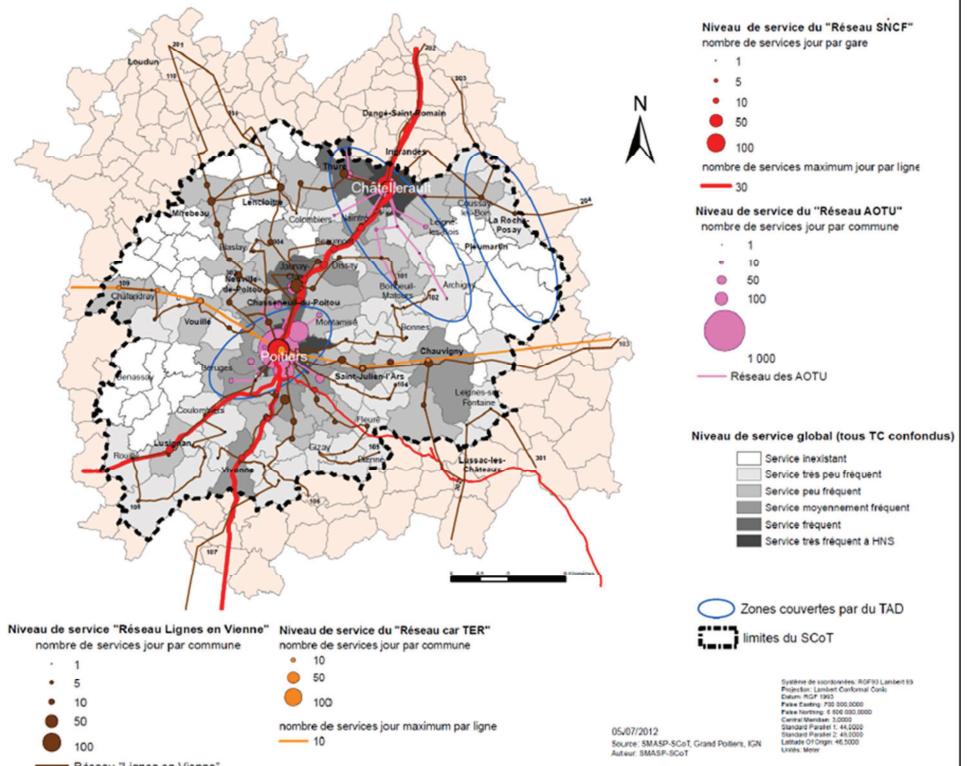
Poitiers est le principal pôle d'emploi au sein de son agglomération et de son aire urbaine, avec 36 000 emplois. Chaque jour, plus de 17000 personnes des autres communes du nouveau Grand Poitiers viennent y travailler et **6300 personnes se déplacent sur le pôle Chasseneuil/Jaunay-Clan.**

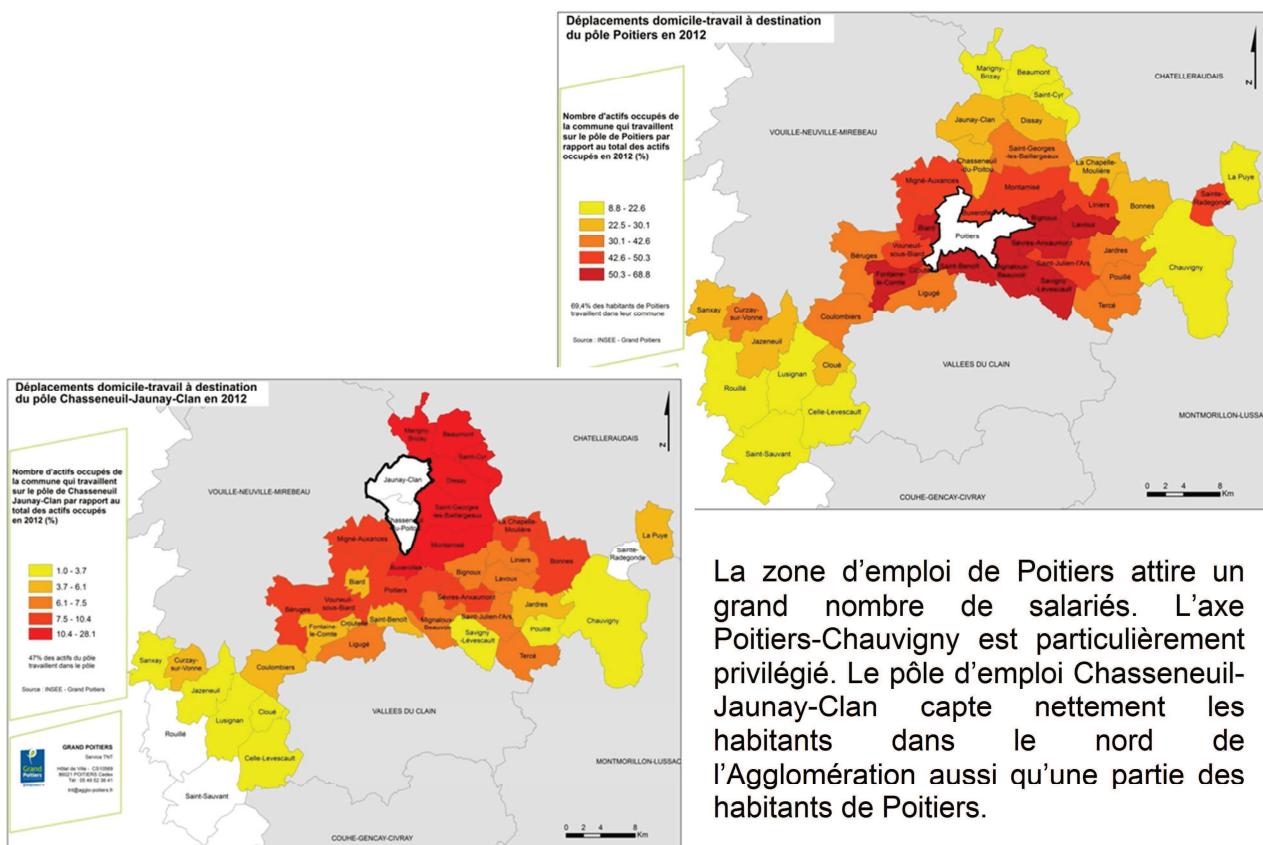
47% des actifs résidant sur pôle de Jaunay-Clan travaillent sur ce même pôle. Le pôle Jaunay-Clan capte principalement le Nord de l'agglomération. Les déplacements générés par ce pôle ont un impact sur des axes routiers secondaires et transversaux en direction de Montamisé ou de Chauvigny.

Les déplacements pendulaires domicile-travail marquent le rayonnement des deux principaux pôles d'emploi (Poitiers et Chasseneuil/Jaunay-Clan).

L'immense majorité de ces déplacements se font en voiture individuelle : 93 % des personnes-kilomètres à l'échelle du territoire du SCOT.

L'offre de transport collectif sur le territoire du SCOT du Seuil du Poitou en 2012





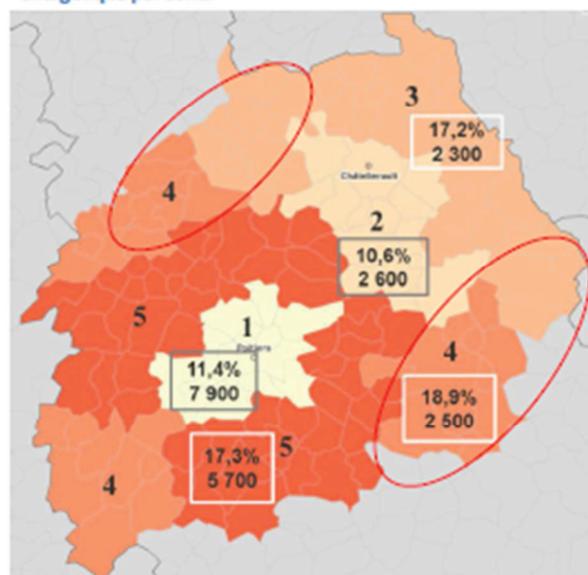
La zone d'emploi de Poitiers attire un grand nombre de salariés. L'axe Poitiers-Chauvigny est particulièrement privilégié. Le pôle d'emploi Chasseneuil-Jaunay-Clan capte nettement les habitants dans le nord de l'Agglomération aussi qu'une partie des habitants de Poitiers.

La précarité énergétique par les déplacements concerne près de 1 habitant sur 5 dans les territoires ruraux.

Les zones les plus exposées sont les espaces les plus éloignés des deux grands pôles urbains (zone 4). 18,9% des ménages de cette zone dépensent plus de 4,5% de leurs revenus en carburant. Les zones 3 et 5, en périphérie, sont presque autant exposées, plus de 17 % des ménages.

Sur le SCOT du seuil-du Poitou, hormis sur l'ancien EPCI de Grand-Poitiers, plus les résidences principales sont récentes, plus le nombre de ménages vulnérables est élevé

Nombre de ménages et taux d'exposition à la vulnérabilité énergétique par zone.



EN SYNTHESE

La voiture individuelle reste le moyen de transport le plus utilisé. En effet, l'offre de transport en commun est déséquilibrée, ne proposant un niveau de service préformant que sur l'axe nord/Sud. Or, une grande partie des déplacements domicile-travail générée par les deux principaux pôles d'emplois de Poitiers et Jaunay-Clan viennent de l'axe Est (secteur de vienne et Moulière et du chauvinois) où l'offre de service fait défaut. La précarité énergétique des ménages est importante en zone rurale notamment sur ce même secteur, l'est du territoire.

Atouts-forces-opportunités

- ↗ Deux zones d'emplois très dynamiques qui captent les principaux déplacements domicile-travail : zone de Poitiers et de Jaunay-Clan
- ↗ Un très bon maillage d'aire de co-voiturage
- ↗ Une offre de desserte ferroviaire TER existante qui doit être adaptée pour répondre réellement aux besoins

Faiblesses-handicaps-constraints

- ↘ Un déséquilibre dans l'offre de transport en commun qui se situe principalement sur l'axe Nord-Sud, le plus dense
- ↘ Une forte précarité énergétique du au coup de l'essence pour les ménages habitant dans des zones rurales (1 habitant sur 5)
- ↘ Un réseau routier à améliorer notamment les principaux axes reliant l'est et l'ouest du territoire pour désengorger le point sur Saint-Julien-L'ars et Mignaloux-Beauvoir
- ↘ La majorité des déplacements (93%) se fait via un véhicule particulier
- ↘ Existence de zone blanche en matière de Transport en Commun sur la limite sud Ouest du territoire et très faible desserte sur le nord est.

5. La transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique constitue un axe prioritaire de développement. C'est un enjeu pour le territoire de Grand Poitiers qui souhaite évoluer vers des modèles de développement moins consommateurs de ressources naturelles. La transition écologique peut également devenir un facteur important d'innovation et de compétitivité pour l'économie.

Les défis écologiques que représentent les perturbations de la biodiversité, le changement climatique, et l'épuisement des ressources ne sont pas des processus propres au monde rural. Cependant les territoires ruraux sont des lieux où certains aspects de ces difficultés s'expriment le plus vivement. La majorité des espaces naturels (et de la biodiversité) est située en milieu rural, et les activités humaines et leurs conséquences comme la dégradation de la qualité de l'eau et de l'air, l'artificialisation des terres, la fragmentation des habitats, exercent une pression directe sur ces milieux. Les paysages et la qualité de vie du milieu rural, et par là-même son attractivité touristique, sont directement liés à la bonne santé de son environnement. Enfin, face à l'épuisement des ressources fossiles, les ressources renouvelables que notre société cherche à valoriser sont très majoritairement situées en milieu rural.

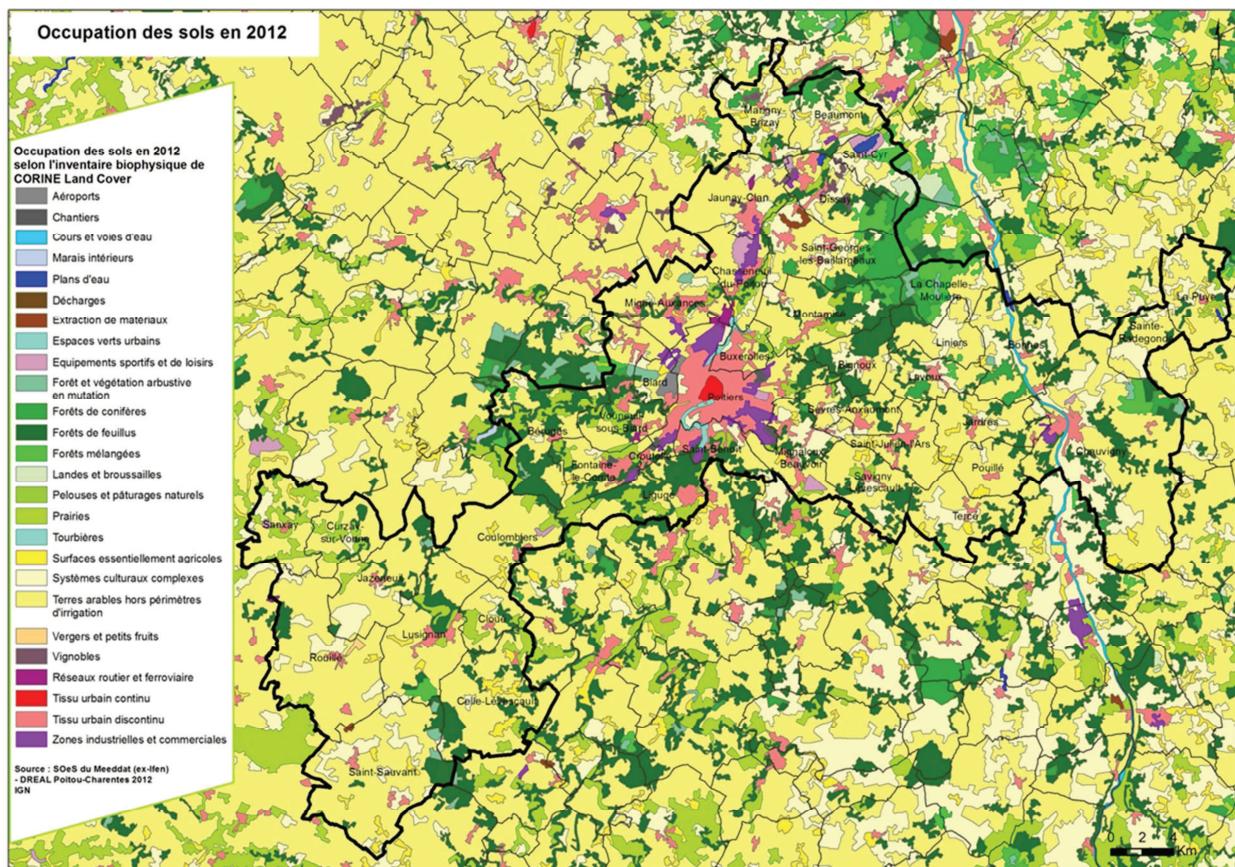
Grand Poitiers se caractérise par un environnement naturel riche mais fragile qui doit donc être protégé et valorisé : cours d'eau (Vienne, Vonne, Clain, Boivre...), corridors écologiques (vallées...), massifs boisés majeurs (Moulière, Lusignan)... Les vulnérabilités écologiques et humaines sont souvent étroitement liées aux usages des habitants (eau, énergie, déplacements...). L'action communautaire se tourne vers la préservation des trames vertes et bleues.

Les démarches entourant la lutte contre le changement climatique ont été portées à différentes échelles et traduites par des labellisations ou des programmes locaux comme Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) pour Grand Poitiers, des programmes Leader pour les Pays des Six vallées et du Haut Poitou, Agendas 21 locaux ou communautaires.

Les politiques locales de transition énergétique sont des leviers potentiels de développement socio-économique du milieu rural. Grand Poitiers est d'ailleurs un territoire à potentiel énergie positive: production d'énergie éolienne, photovoltaïque, bois énergie.

Ces politiques peuvent se décliner selon diverses actions dans de nombreux domaines de compétences des collectivités : la massification des actions de rénovation énergétique des logements; le développement d'unités de production locale d'énergie renouvelable générant des revenus à l'échelle du territoire ; la création de filières professionnelles locales.

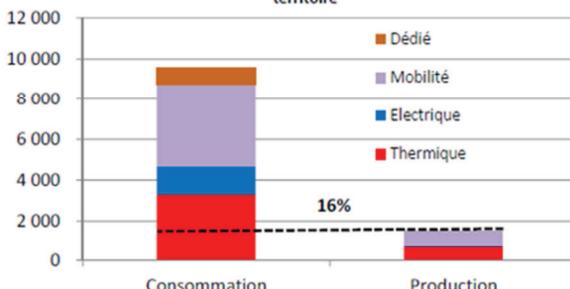
EN DETAIL



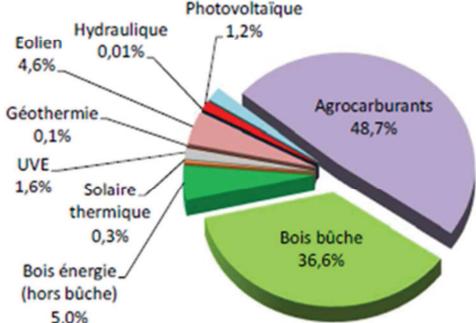
Même si la **production énergétique d'origine renouvelable** progresse, elle ne représente qu'une part modeste de la consommation énergétique sur le SCOT du Seuil-du-Poitou (16 %) ainsi que sur la région (12%).

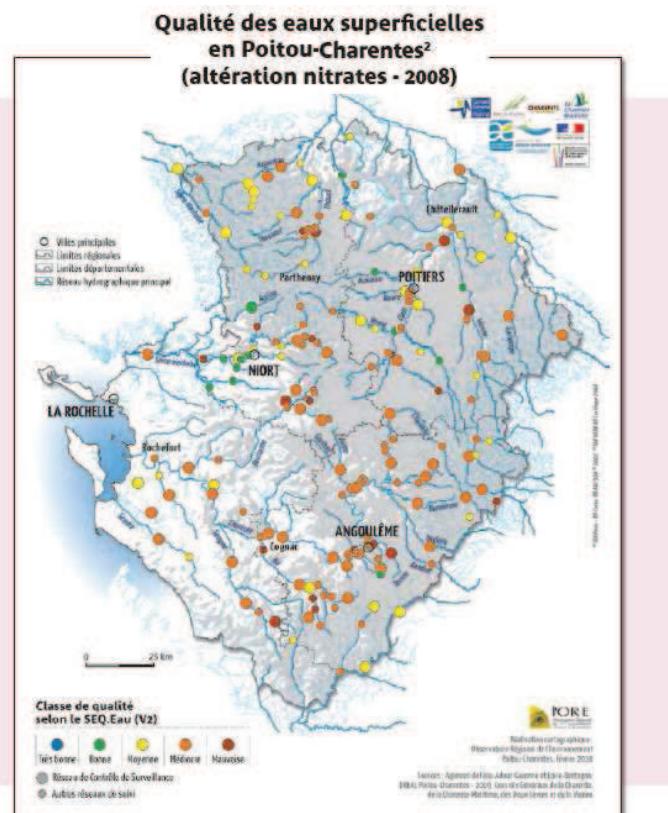
En zone rurale, la taille moyenne des logements augmente et les revenus disponibles sont inférieurs à ceux des milieux urbain et périurbain ce qui explique un taux d'exposition plus élevé. En milieu urbain, la **facture énergétique** d'un ménage est de moins de 1389 euros par an contre plus de 1550 euros en milieu rural.

Répartition de la consommation énergétique et de la production d'énergie renouvelable en GWh par usage du territoire



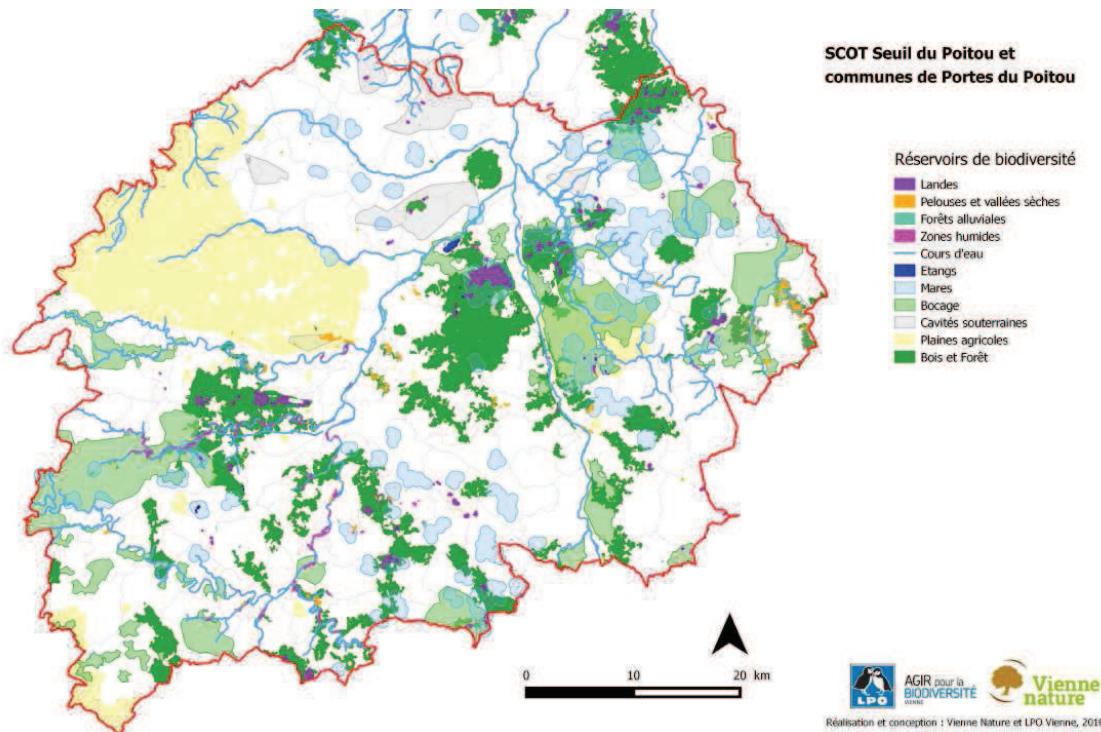
Répartition de la production par énergie renouvelable





En 2008, concernant les **nitrates**, de nombreuses rivières de Poitou-Charentes sont de qualité médiocre à mauvaise. La contamination des eaux souterraines par les nitrates est également importante : sur la période 2001-2010, 70 % des points du réseau régional de suivi présentent des valeurs supérieures à 10 mg/l (BRGM, 2011).

Les récents progrès réalisés en matière de traitements pour l'**alimentation en eau potable** ont largement limité l'impact d'une telle contamination à l'état naturel. Au cours de l'année 2010, moins de 2 % de la population picto-charentaise était concernée par des dépassements occasionnels de seuils de qualité vis-à-vis des pesticides dans l'eau (contre 24 % en 2001) ; et moins d'1% des usagers concernant les nitrates (ARS Poitou-Charentes, 2011).



L'environnement naturel est riche mais fragile, et soumis à des obligations de protection et de valorisation : préservation des cours d'eau (Vienne, Vonne, Clain, Boivre...), des réservoirs de biodiversité, des massifs boisés majeurs (Moulière, Lusignan...)

EN SYNTHESE

Grand Poitiers a un fort potentiel en énergies renouvelable qui doit être développé pour répondre aux enjeux de précarité énergétique des logements. La qualité et la diversité de ses paysages est significative. Leur préservation est maintenue grâce à une occupation des sols maîtrisée. Les questions liées à la qualité de l'eau restent centrales.

Atouts-forces-opportunités

- ↗ Des démarches des collectivités qui ont favorisé la protection de l'environnement : Agenda 21, Plan climat-énergie, trame verte et bleue.
- ↗ Un territoire à potentiel énergie positive: production d'énergie éolienne, photovoltaïque, bois énergie.

Faiblesses-handicaps-contraintes

- ↘ Un environnement naturel riche mais fragile et soumis à des obligations de protection et de valorisation : cours d'eau (Vienne, Vonne, Clain, Boivre...), corridors écologiques (vallées...), de massifs boisés majeurs (Moulière, Lusignan)...
- ↘ Le développement en énergies renouvelables a démarré lentement
- ↘ Des ménages exposés à la précarité énergétique dans leur logement majoritairement dans les espaces aux franges du territoire où les logements sont plus grands, la qualité énergétique souvent plus faible et dans une moindre mesure où les logements sont chauffés avec une énergie principale plus coûteuse.

6. La cohésion sociale

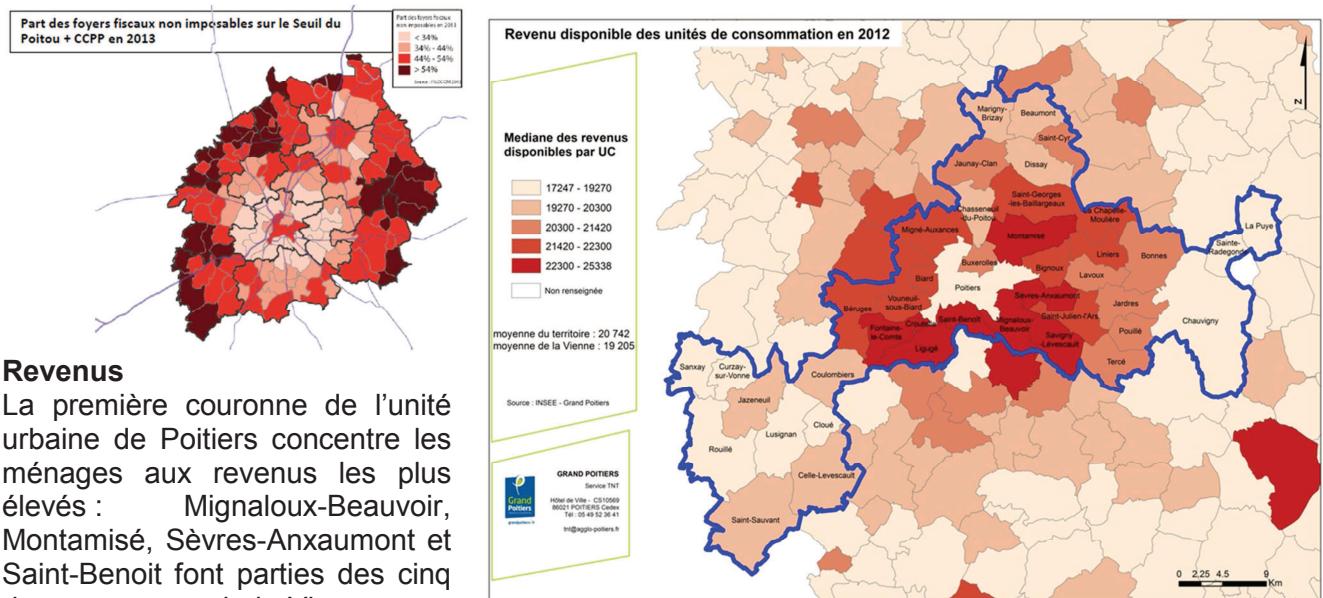
La dynamique démographique est concentrée sur les grands axes et en première couronne de Poitiers. Les ménages à double actifs, aux revenus les plus élevés du territoire résident plutôt dans cette première couronne. Ce phénomène de périurbanisation est à surveiller au regard de ses conséquences sur l'environnement, sur le paysage des espaces ruraux mais aussi sur la mixité sociale.

Le vieillissement et les faibles ressources vont souvent de pair dans les communes rurales plus éloignées. Un large tissu associatif est aujourd'hui présent sur le territoire et propose des services variés pour promouvoir la vie sociale ou lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile ou en EHPAD : *Association Cordage, Lire et Faire Lire, Union poitevine des actions pour les retraités, « Bien vieillir à Poitiers », le réseau des visites conviviales à domicile de Poitiers, la Fondation Claude Pompidou, association des Ainés ruraux...* Même si ce territoire plus rural bénéficie de réseaux d'acteurs importants, denses, très impliqués autour de multiples thématiques (socio-culturel, jeunesse, insertion, culturel, maintien à domicile, action sociale...), l'articulation, la lisibilité et le maintien de cette offre est au cœur de cet enjeu de cohésion sociale.

Cependant les communes rurales possèdent rarement les moyens nécessaires pour intervenir, ne serait-ce que pour faire vivre un véritable centre communal d'action sociale (CCAS). Quatre CCAS offrent aujourd'hui des services d'aide à domicile structurés sur Grand Poitiers : Saint-Benoit, Bonnes, Buxerolles et Poitiers. Un Centre intercommunal d'action sociale œuvrait sur le territoire chauvinois. Pour les autres communes, les prestations directes sont proposées aux personnes âgées sous des natures diverses : colis, soirées des ainés, repas de noël ... L'échelon communal reste déterminant car le maire est souvent au service de la vie sociale des habitants.

Enfin, les politiques sociales destinées à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et au service à la personne sont de plus en plus considérées comme des enjeux pour l'attractivité des territoires. Cette orientation est très sensible en milieu rural où l'évolution des modes de vie et l'installation de nouveaux habitants ont amplifié les attentes. L'évolution des conditions de travail vers une plus grande flexibilité renforce la demande de services. Les familles deviennent de plus en plus mobiles et certaines, en provenance de zones urbaines, s'installent en milieu rural, surtout lorsque les enfants sont en bas âge, tout en conservant leurs attentes en matière de services.

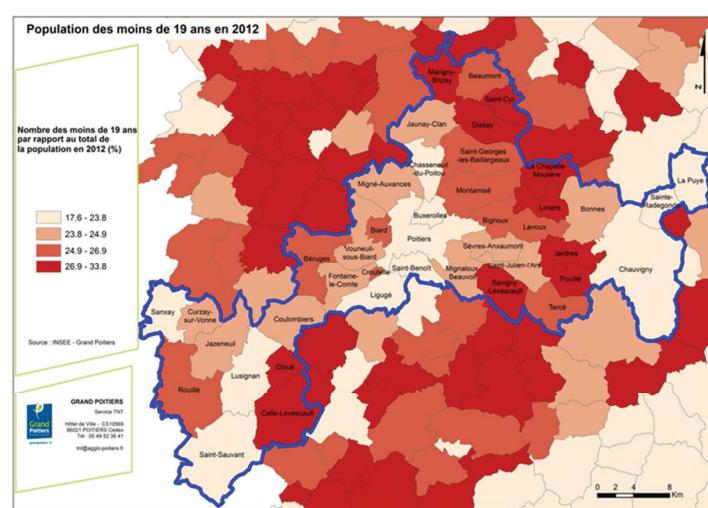
EN DETAIL



Revenus

La première couronne de l'unité urbaine de Poitiers concentre les ménages aux revenus les plus élevés : Mignaloux-Beauvoir, Montamisé, Sèvres-Anxaumont et Saint-Benoit font parties des cinq des communes de la Vienne avec les plus hauts revenus.

Poitiers est la seule commune dont le taux de pauvreté dépasse 20%. Les pôles de Chauvigny et Lusignan suivent avec des taux entre 11% et 12%. Il est à noter qu'un revenu médian élevé n'exclut pas la présence, même faible de population, en situation de pauvreté monétaire (Montamisé, Mignaloux- Beauvoir)



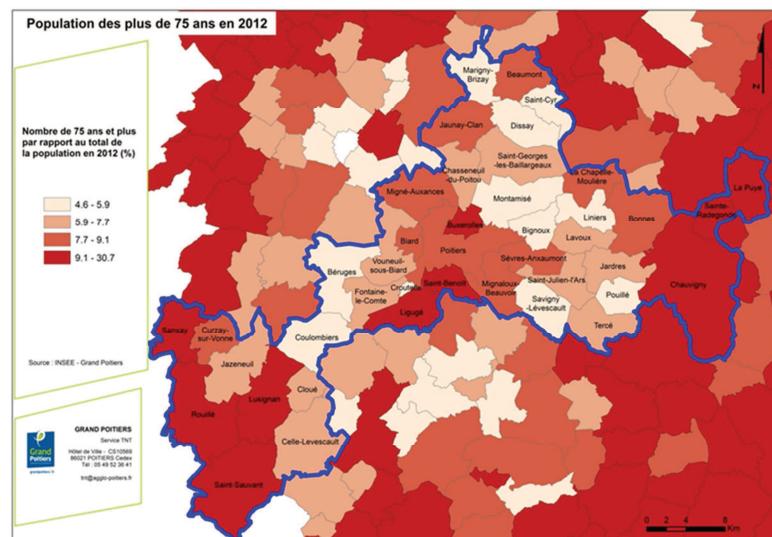
Démographie

48 662 personnes entre 15 et 29 ans sont présentes sur le territoire. Cette forte proportion est due à la présence importante des étudiants

Les communes qui connaissent le plus fort vieillissement de leur population sont : Migné-auxances, Biard, Vouneuil-sous -Biard, Fontaine-le-Comte, Saint-Benoit, Buxerolles, Mignaloux, Sèvres-Anxaumont, Jardres, Pouillé, Jazeneuil, Rouillé, Lusignan, Beaumont et Saint-Gerorges-les-Baillargeaux .

Elles ne sont pas systématiquement les même que les communes ayant le plus grand nombre de personnes âgées (cf carte ci-contre)

On remarque que les communes de Lusignan, Rouillé, Saint-Benoit, Buxerolles compilent les deux caractéristiques (plus grand nombre et plus forte évolution).



EN SYNTHESE

Les ménages les plus aisés sont plutôt concentrés aux portes de la ville-centre. Les jeunes sont très présents sur tout le territoire malgré le vieillissement plus marqué de certaines communes. L'offre de parcours résidentiel différencié se situe principalement sur les pôles urbains.

Atouts-forces-opportunités

- ↗ Une forte mobilité résidentielle et une dynamique démographique qui reste positive sur l'ensemble du territoire
- ↗ Un large tissu associatif est aujourd'hui présent sur le territoire et propose des services variés pour promouvoir la vie sociale ou lutter contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile ou en EHPAD
- ↗ Multiplicité des interlocuteurs pour la prise en charge du vieillissement sur le nouveau territoire
- ↗ Le Comité des Alternatives Poitevines pour l'emploi et l'entraide assure déjà la coordination d'une grande partie (11) des épiceries présentes sur ce territoire (Ligugé, Lusignan, Buxerolles, Migné-Auxances, Vouneuil-sous-Biard, Poitiers). Il anime ainsi un réseau des épiceries sociales déjà élargi.

Faiblesses- handicaps-contraintes

- ↘ Des maisons de santé qui sont peu développées
- ↘ Des dispositifs pour la prise en charge du vieillissement dont les échelles d'intervention complexifient la lecture sur le territoire
- ↘ Des territoires plus fragilisés par le vieillissement de leur population et en déprise démographique
- ↘ Une offre de logement social très concentrée sur les pôles urbains
- ↘ Une action sociale et des prestations très inégales sur le territoire
- ↘ Des prises en charge inégales des publics notamment en zone moins dense (public plus diffus / ex: familles monoparentales)

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

- Bilan des principales mesures des comités interministériels aux ruralités et présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

La réforme territoriale engagée par l'Etat dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république a pour objectif essentiel de rendre l'action publique plus efficace et plus lisible auprès des citoyens et des responsables locaux au sein de territoires cohérents.

C'est ainsi que depuis le 1er janvier 2016 l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes ont fusionné pour ne constituer qu'une seule région, Nouvelle Aquitaine, la plus vaste de France. Il ne s'agit pas d'une création technocratique déconnectée des territoires mais bien de la reconnaissance d'une histoire commune qui a lié l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes.

Cette histoire est ancienne. Dès l'Antiquité, ces régions cohabitaient déjà au sein de la province impériale romaine Gallia Aquitania qui a eu comme capitale successivement Saintes (Mediolanum Santonum) et Bordeaux (Burdigala). Richard, fils d'Aliénor, Comte de Poitiers et futur Richard Coeur de Lion, est devenu Duc d'Aquitaine en la cathédrale de Limoges en recevant l'anneau de Sainte Valérie. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, en 1948, sont créées des « igamies », circonscriptions administratives annonçant les régions. L'igamie du grand sud-ouest correspondait exactement à la région que nous connaissons aujourd'hui avant d'être remplacée par d'autres ressorts territoriaux quelques années plus tard.

Cette grande région doit désormais bâtir une stratégie d'ensemble pour s'inscrire résolument dans le monde de demain. Ses atouts sont innombrables pour atteindre cette ambition : des filières économiques diverses et innovantes, des sites naturels remarquables, un patrimoine culturel et historique riche et un cadre de vie recherché.

Cette nouvelle cohésion territoriale se construira, y compris à l'échelon des nouvelles intercommunalités issues de la mise en œuvre des schémas départementaux de coopération intercommunale arrêtés au printemps 2016, en facilitant notamment la mobilité sous toutes ses formes, en établissant des complémentarités entre les territoires aussi divers soient-ils et dans le respect de leurs particularités, en soutenant les filières économiques créatrices de richesses et d'emplois, en construisant une politique commune visant à accompagner la transition écologique et énergétique, en impulsant les solidarités sociales aptes à donner les mêmes chances à tous et en tout lieu, et en garantissant la sécurité des personnes et des biens où qu'ils se trouvent.

Dans ce contexte, l'Etat s'est réorganisé tout au long de ces derniers mois, de manière à être en capacité de contribuer, par l'exercice de ses politiques publiques, à la cohésion des territoires en particulier au sein de la future Communauté urbaine de Grand Poitiers.

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

Dans une logique de projet de territoire, le contrat définit des objectifs pour les six thématiques prioritaires.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

Les participations attendues de la part de l'Etat éventuellement indiquées dans le tableau pluriannuel et les fiches actions en annexe sont à ce stade l'expression du souhait des maîtres d'ouvrage respectifs des actions et donc purement indicatives.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

Afin d'atteindre ces objectifs, des actions concrètes et opérationnelles pour le département de la Vienne sont proposées et exposées ci-après :

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Responsable du suivi (Service)	Etat d'avancement dans le département en septembre 2016
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	Un accès aux services de santé partout en France	Mesure 1 - 1000 Maisons de ou pôles de santé d'ici 2017	ARS	Sur les 20 MSP labellisées 14 sont ouvertes et 3 doivent être ouvertes avant le 31/10/2016 (Gencay, Bonneuil-Matours, La trimouille). 3 projets en cours
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	ARS	7 contrats d'engagements service public en cours d'étude et en projet d'installation dans la Vienne, 6 contrats de praticien territorial de médecine signés
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	ARS	40 % des maisons de santé signataires - une 5ème est candidate - décision avant fin 2016

		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	ARS	5 médecins correspondant SAMU - L'ARS pourrait bientôt contractualiser un 6ème contrat, qui permettra de couvrir le seul territoire au nord-est du département (à l'est de Mirebeau) qui soit situé à plus de 30' des urgences
	1000 maisons de services au public pour mieux « rendre service »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	Sous-préfet "Ruralité"	3 MSAP (Poitiers - Availles Limouzine - Chauvigny) + 4 en cours (Vendeuvre, Lusignan, Couhé, Les Trois Moutiers)
		Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	DASEN	5 écoles (74 mairies ont été contactées)
	L'école en milieu rural, un lieu de réussite éducative et citoyenne	Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles	DASEN	Quelques mesures spécifiques : restructuration des écoles de Chauvigny, de Montmorillon et de Châtellerault ; maintien du poste sur le RPI Saint-Macoux/Saint-Saviol ; création du RPI Benassay/Lavausseau ; créations de deux ULIS école en milieu rural (Lencloître et Vouillé.)
		Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux	DASEN	139 PEdT représentant 200 communes avec écoles (210 communes avec école dans la Vienne)

	Des pratiques culturelles diversifiées au cœur des ruralités	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	DRAC ALPC	2 conventions triennales signées entre la DRAC, le Rectorat et les EPCI concernées : CDC vouglaisien et CDC Mélusin (la DRAAF est aussi signataire de cette dernière. Une prospection en cours sur la CDC du lussacois. La reconfiguration des EPCI constitue un frein actuel à l'avancement des projets. Prospection sur le territoire de l'agglomération de la CAPC pour la mise en œuvre d'un contrat territoire lecture dans le cadre de l'extension de l'agglomération (phase de faisabilité)
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plates-formes de mobilité dans les bourgs-centres	Portage : associations, collectivités, agence Pôle Emploi, structures sociales	Une réflexion pourrait être menée par ces différentes structures
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	sans objet	sans objet
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	Accès au numérique et connexion au téléphone mobile, des imperatifs pour l'attractivité	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	SGAR	Un projet très haut débit modifié est en cours d'élaboration (portage CD), en concertation avec la Région et l'agence numérique. Au niveau de la DDT l'instruction de ce programme au titre du FEADER porte sur un montant global de 6,6 M€.
		Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	SGAR	pas de problème de couverture avérée pour la Vienne

	Une agriculture locale compétitive et respectueuse de l'environnement	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	DRAAF/DDT	1 porté par le CIVAM du Chatelleraudais "en marche vers des systèmes de production économes et autonomes"
		Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	DRAAF et CRPF et DDT	pas de projet dans la Vienne
	Des projets de développement touristique adaptés aux territoires ruraux	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	DIRECCTE-UD86	Aucun SPOTT dans la Vienne - Un nouvel AAP est en cours jusqu'au 31/10/2016
	Le logement, des enjeux spécifiques dans les territoires ruraux	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	DDT	581 logements traités en 2015 et 1871 logements traités depuis le lancement du programme (période 2012-2015). Au 27 septembre 2016, 238 logements traités (dont 201 hors Grand Poitiers) avec un objectif actuel de 359 logements pour 2016. Un objectif complémentaire devrait être notifié prochainement
	La transition écologique des territoires ruraux, vers la croissance verte	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	DREAL/DDT	7 collectivités sont labellisées dans le département. 1 syndicat énergie Vienne, CAPC, Grand-Poitiers, Buxerolles, Beaumont, Pays Haut Poitou et Clain, CC Pays gencéen.
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	DREAL/DDT	2 (Blanzay - Sèvres Anxaumont) 1 projet en cours

	Aide à l'élaboration et au suivi des projets de territoires : l'ingénierie publique	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	non concerné - Expérimentation en cours du dispositif dans 3 départements (Lozère, Ariège, Nièvre)	non concerné - Expérimentation en cours du dispositif dans 3 départements (Lozère, Ariège, Nièvre)
	La diffusion de l'économie sociale et solidaire	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	DIRECCTE	aucun lauréat suite au 2ème appel à projets de 2015
	Le commerce et l'artisanat de proximité, leviers du dynamisme des communes	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	DIRECCTE	pas de contrat dans la Vienne
Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires	Vers des coopérations ville/campagne	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	Sans objet	Sans objet
Accompagner les collectivités et les territoires		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	<p>Direction des relations avec les collectivités locales et des affaires juridiques</p> <p>2nde enveloppe attribuée de 2 125 599 à la Vienne - 2 collectivités prioritaires : Montmorillon (AE de 1 000 000 € pour son centre d'animation régionale) et Loudun (AE de 1 125 599 € pour la communauté de commune du pays Loudunais pour son centre aquatique) AE engagées à 100 %</p>	<p>5 505 483 € engagés à ce jour (sur l'enveloppe totale de 6 931 623 €)</p>

Objectif et plan d'actions pour la thématique 1 : L'accès aux services publics et marchands et aux soins

AXE 1	ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à l'offre de soins et aux services de santé • Moderniser et maintenir l'accès aux services publics locaux • Offrir des conditions attractives d'accueil des enfants et des jeunes
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la création de structures mutualisées de santé et densifier le réseau des maisons de santé • Encourager l'itinérance des services dans le cadre du déploiement des maisons de services aux citoyens • Encourager les aménagements et équipements favorisant la convivialité et la cohésion sociale, le « vivre ensemble » (services au plus près des usagers, équipements multifonctions facilement accessibles, aménagements d'espaces publics, modalités de concertation/participation des habitants dans la conception et la mise en œuvre des projets de services ...) • Créer ou réhabiliter les équipements culturels en milieu rural: bibliothèques, musées, etc. • Délocaliser les événements culturels dans les communes rurales, favoriser l'animation itinérante • Encourager le maintien de maisons de services aux citoyens en milieu rural • Garantir le maintien d'écoles, de crèches, d'accueil de loisirs, de RAM, proches des lieux de vie • Créer ou rénover des équipements sportifs destinés aux jeunes
PROJETS	<p>Projets identifiés sur la durée du contrat</p> <p><u>Offre de soin et accès aux services de santé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonnes : Favoriser l'installation de médecins par la mise à disposition de locaux • Chauvigny : Création d'une maison médicale dans une ancienne maison de retraite • Coulombiers : Création d'une Maison de santé • Jardres : création d'une Maison médicale • Sèvres-Anxaumont : Modernisation de la maison paramédicale <p><u>Rénovation, extension de groupe scolaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jazeneuil : reconfiguration de l'école et mise en accessibilité • Coulombiers : rénovation de l'école • Mignaloux-Beauvoir : création d'une classe primaire supplémentaire et construction d'un nouveau groupe scolaire • Pouillé : extension du groupe scolaire • Sanxay : réhabilitation de l'école • Sèvres-Anxaumont : Extension du groupe scolaire Nicolas Vanier

Rénovation, création d'équipements publics pour la cohésion sociale

- Chauvigny :
 - réhabilitation et modernisation de la bibliothèque municipale
 - construction d'une maison pour la petite enfance dans le cadre du contrat CAF
 - création d'une maison des services au public
 - création d'une maison des associations
- Lusignan :
 - Création de plages du pôle sportif
 - rénovation de la halle de tennis
 - rénovation du gymnase
- Mignaloux-Beauvoir : construction d'un bâtiment accueillant le RAM et d'une crèche
- Sèvres-Anxaumont :
 - agrandissement salle polyvalente
 - rénovation de l'accueil de loisir "la brunetterie »
- Pouillé : aménagement d'une aire de jeux
- Saint-Georges-les-Baillargeaux : extension de la médiathèque communale
- Liniers : création d'un city stade

Projets 2017 (cf. annexe)

- Mignaloux-Beauvoir :
 - Création d'une classe élémentaire supplémentaire
 - Création d'un RAM et mise au norme de la crèche
- Sèvres-Anxaumont : Extension du groupe scolaire Nicolas Vanier
- Liniers : création d'un city-stade

Objectif et plan d'actions pour la thématique 2 : La revitalisation des bourgs-centres

AXE 2	REVITALISATION DES BOURGS CENTRES
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Créer ou maintenir les commerces de proximité • Requalifier les centres par des aménagements urbains et équipements de qualité redonnant une fonction urbaine aux bourgs • Adapter l'habitat aux parcours résidentiels et aux besoins de la population • Lutter contre la vacance et la précarité énergétique
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réappropriation des centres-bourgs par la concertation avec les habitants autour de projets de requalification • Valoriser le patrimoine bâti pour un développement culturel et touristique local des bourgs centres • Adapter l'habitat aux besoins des populations vieillissantes, favorisant le maintien à domicile • Rénover les logements pour lutter contre la précarité énergétique des ménages et personnes vivant seules • Moderniser les locaux commerciaux et les équipements de bourg centre, permettant de nouveaux usages • Animer le tissu de commerce de proximité notamment par des évènements coordonnés • Accompagner les commerçants dans la modernisation de leurs outils et l'adaptation de leur offre aux usages numériques et aux nouveaux besoins des habitants • Mobiliser plus efficacement les dispositifs d'accompagnement et de suivi à la création ou à la reprise de commerces. • Développer une politique de valorisation des marchés dans les centres bourgs (communication, valorisation des producteurs locaux, requalification des places)
PROJETS	<p>Projets identifiés sur la durée du contrat</p> <p><u>Maintien du commerce de proximité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaumont/Saint Cyr : aménagement d'un espace dédié aux services de santé et un espace commercial • Saint-Sauvant : maintien de la dernière épicerie/tabac • Saint-Sauvant : création d'une boulangerie dans le bâtiment communal <p><u>Requalification par des aménagements urbains et rénovation du patrimoine historique bâti</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaumont/Saint Cyr : <ul style="list-style-type: none"> • Requalification de la place du 11 novembre et liaison avec la nouvelle zone d'habitat • Requalification de la traversée de la tricherie • Chauvigny : Requalification du champ de foire pour le développement du marché et la valorisation touristique du

centre.

- Croutelle : aménagements de voirie et paysagers, création d'une halle pour commerces itinérants avec mise en valeur des berges de La Feuillante, création d'un verger public et d'un cheminement piétonnier dans le centre ville
- Dissay : requalification patrimoniale du château et aménagement urbain attenant, travail sur un meilleur partage des voies de circulation et valorisation des commerces
- La Puye : réaménagement de la rue principale avec la création de commerces dont un point poste et de la restauration rapide, des logements sociaux
- Lusignan : deuxième tranche de l'aménagement du centre historique médiéval par l'aménagement du parvis de Notre Dame et de Saint-Junien (du pont jusqu'à la maison du gouverneur) et la requalification de la place du 11 novembre
- Marigny-Brizay : création d'un éco quartier
- Montamisé : Aménagement du centre bourg par des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux commerces et aux services, le développement des déplacements doux (cheminement piéton et cycles)
- Rouillé : Réaménagement du parvis de la Mairie et amélioration de l'accessibilité des commerces
- Saint-Julien-l'Ars :
 - Création d'une centralité autour de l'Espace Chanard : création de place, de logements et de commerce
 - Dernière phase d'aménagement de la traversée de Saint-Julien- L'ars : sécurisation et aménagement paysager de la RD991
- Savigny Levescault: Aménagement des voiries dans le centre-bourg

Projets 2017 (cf. annexe)

- Croutelle : aménagements de voirie et paysagers, création d'une halle pour commerces itinérants avec mise en valeur des berges de La Feuillante, création d'un verger public et d'un cheminement piétonnier dans le centre ville
- Dissay : Requalification patrimoniale du château et aménagement urbain attenant, travail sur un meilleur partage des voies de circulation et valorisation des commerces
- Lusignan : Deuxième tranche de l'aménagement du centre historique médiéval par l'aménagement du parvis de Notre Dame et de Saint-Junien (du pont jusqu'à la maison du gouverneur) et la requalification de la place du 11 novembre
- Montamisé : Aménagement du centre bourg par des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux commerces et aux services, le développement des déplacements doux (cheminement piéton et cycles)
- Savigny Lévescault : aménagement des voiries dans le centre bourg
- Saint-Sauvant : création d'une boulangerie dans le bâtiment communal

Objectif et plan d'actions pour la thématique 3 : L'attractivité du territoire

AXE 3	ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer les zones blanches de téléphonie mobile • Lutter contre la fracture numérique • Cordonner la politique d'aménagement des espaces publics et de l'offre commerciale avec la politique de développement touristique • Soutenir les projets de rénovation de patrimoine et de caractère touristique du territoire • Faciliter l'installation de services de proximité pour maintenir l'attractivité • Encourager la création/reprise d'entreprises • Soutenir le secteur agricole et accompagner sa mutation • Dynamiser et coordonner l'approvisionnement et la commercialisation des productions locales.
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Garantir l'accès à internet haut débit et très haut débit • Déployer la fibre optique dans les zones d'activité des territoires ruraux • Favoriser le développement des usages du numérique dans les zones rurales (déploiement de tiers-lieux, d'espaces numériques, équipements des écoles, WIFI dans les lieux touristiques) • Cordonner le recensement de besoin en téléphonie mobile des territoires • Faciliter le regroupement des derniers commerces en activité • Développer les activités artisanales en accompagnant la transmission d'entreprises • Développer des outils répondant aux nouveaux besoins des entreprises et favorisant leur adaptation au marché (ex : géolocalisation des données, suivi de la consommation énergétique, e-commerce, livraison) • Valoriser les atouts touristiques des territoires ruraux de Grand Poitiers, qu'ils soient naturels, patrimoniaux, culturels ou artisanaux à travers le développement d'une politique de tourisme vert et différents modes de communication • Accompagner l'amélioration des hébergements touristiques • Maintenir et développer des circuits de randonnée pour promouvoir le patrimoine de Grand Poitiers • Soutenir les productions locales en les valorisant sur les marchés • Favoriser la diversité et la transformation de produits locaux en développant le circuits-courts
PROJETS	<p>Projets identifiés sur la durée du contrat</p> <p><u>Développement touristique et culturel:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Celle L'Evescault : Transformation de l'ancienne poste en gîte rural

- Chauvigny :
 - réhabilitation du silo de la gare pour la création de réserves muséales et développement de l'animation touristique
 - réfection de l'ouvrage d'art du vélo-rail
 - rénovation de la cité médiévale et du château d'Harcourt
- Curzay : rénovation du musée du vitrail
- Jazeneuil : rénovation et sauvegarde de la maison du 15ème siècle
- La Puye :
 - restauration de la nef de l'église Saint-Hilaire
 - réhabilitation des communs du presbytère
- Ligugé : Création d'hébergement touristique au domaine de Givray
- Mignaloux-Beauvoir :création d'un sentier pédagogique autour du bas fourneau
- Rouillé : création d'un centre d'interprétation autour des camps d'internement en Vienne
- Saint-Julien-l'Ars : aménagement de l'ancienne coopérative agricole en salles socio-culturelle en conservant le patrimoine bâti
- Saint-Sauvant : programme de rénovation du patrimoine architectural poitevin de la commune
- Vienne et Moulière : maintien du Festival musique et contes

Soutien au secteur agricole :

- Beaumont/Saint-Cyr : animation culturelle et gastronomique ponctuelle installée sur un espace viticole

Soutien et développement des entreprises :

- Sèvres-Anxaumont : développement de la zone artisanale "les cartes"
- Dissay : implantations de la fibre optique sur les deux parcs d'activité
- Jaunay-Clan – Marigny : raccordement numérique des entreprises
- Saint-Sauvant : développement de l'accès au haut débit ou THD du centre bourg

Projets 2017 (cf. annexe)

- Celle Lévescault : transformation de l'ancienne poste en gite rural
- Ligugé : création d'hébergement touristique au domaine de Givray
- Rouillé : création d'un centre d'interprétation autour des camps d'internement en Vienne
- Beaumont/Saint-Cyr : animation culturelle et gastronomique ponctuelle installée sur un espace viticole
- Mignaloux-Beauvoir :création d'un sentier pédagogique autour du bas fourneau

Objectif et plan d'actions pour la thématique 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire

AXE 4	MOBILITES LOCALES ET ACCESSIBILITE DU TERRITOIRE
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la desserte des centres-bourg et des équipements publics Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour réduire les émissions de gaz à effets de serre Travailler sur l'intermodalité pour compléter l'offre de transports et faciliter l'accessibilité des communes
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> Développer les modes actifs de déplacements : pistes cyclables, cheminements doux Développer des liaisons douces entre les communes (chemins de randonnée et voies cyclables) Développer les aires de co-voiturage et favoriser leur usage Améliorer et sécuriser la voirie, notamment dans les bourgs-centres (cf. axe 2) Développer les pôles d'échanges multimodaux de niveau intermédiaire dans les bourgs-centres Organiser une offre spécifique de transport pour les personnes non mobiles pour accéder aux services publics des bourgs à proximité
PROJETS	<p>Projets identifiés sur la durée du contrat</p> <p><u>Développement des déplacements doux et actifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Beaumont /Saint-Cyr : création d'un point co-voiturage Béruges : création d'un pôle d'échange multi modal en fin de ligne de transport collectif Bonnes : création de cheminements doux entre l'école, les commerces et le bourg Liniers : création de liaison douces entre Lavoux et Liniers Sèvres-Anxaumont : création de pistes cyclables et d'un chemin communal Tercé : création de liaisons douces Jaunay-Marigny : aménagement de liaisons douces entre le cœur de bourg et le futur écoquartier <p><u>Sécurisation des routes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Saint-Julien-l'Ars : Déviation de Saint-Julien-l'Ars Vienne et Moulière : sécurisation de la route d'Anxaumont à Sèvres-Anxaumont pour une utilisation piéton des scolaires depuis l'arrêt des transports scolaires Chauvigny : réhabilitation de la voirie du centre-ville Mignaloux-Beauvoir : mise en 2x2 voies RN 147 <p>Projets 2017 (cf. annexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> Béruges : création d'un pôle d'échange multi modal en fin de ligne de transport collectif

- Tercé : création de liaisons douces
- Jaunay-Marigny : aménagement de liaisons douces entre le cœur de bourg et le futur écoquartier

Objectif et plan d'actions pour la thématique 5 : La transition écologique et énergétique

AXE 5	TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> Préserver la biodiversité locale en s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue Réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effets de serre Lutter contre la précarité énergétique Rechercher une plus grande autonomie énergétique du territoire en soutenant les énergies renouvelables et l'exploitation des ressources locales
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'aménagement d'éco-quartiers et communiquer sur les projets vertueux Produire des énergies renouvelables locales Développer les techniques d'entretien des espaces verts des communes sans pesticide Promouvoir les labellisations : écoquartier, terre saine etc... Développer les agendas 21 Contribuer au renforcement des trames vertes et bleues Maitriser la consommation et la production d'énergie des bâtiments publics et privés Favoriser la rénovation énergétique des logements sociaux pour lutter contre la précarité énergétique Préserver les paysages Développer l'éducation à l'environnement, l'écocitoyenneté Engager des actions, notamment dans les écoles, pour favoriser la biodiversité Identifier les zones de compensation environnementale et mutualiser les compensations des divers projets d'infrastructure Préserver la qualité de l'eau potable Réduire la production de déchets, développer le tri et le recyclage (économie circulaire)
PROJETS	<p>Projets identifiés sur la durée du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> Lusignan : Réhabilitation de la déchetterie Sèvres-Anxaumont : Mise en œuvre de la charte Terre saine Savigny Levescault : achat d'une chaudière granulé bois pour la salle des fêtes Bignoux, Jardres, Lavoux, Saint Julien l'Ars, Savigny Levescault, Tercé : programme d'actions en faveur de la biodiversité dans les espaces verts et les jardins privés : « mon village, espace de biodiversité » <p>Projets 2017 (cf. annexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> Lusignan : Réhabilitation de la déchetterie Savigny Levescault : achat d'une chaudière granulé bois pour la salle des fêtes

Objectif et plan d'actions pour la thématique 6 : La cohésion sociale.

AXE 6	COHESION SOCIALE
OBJECTIFS STRATÉGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les actions intergénérationnelles • Offrir des logements adaptés notamment sociaux qui permettent le maintien à domicile des personnes vieillissantes, et favorables aux plus démunis • Développer une politique jeunesse permettant l'épanouissement et le maintien des jeunes en zones rurales • Faciliter l'appropriation des usages numériques à tous âges • Favoriser le recours aux dispositifs d'insertion en place et réfléchir à l'accompagnement de parcours en milieu rural
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le développement des réseaux gérontologiques et les CLIC (centre locaux d'information et de coordination gérontologique) • Favoriser la veille de proximité sociale et sanitaire auprès de personnes dépendantes • Favoriser le développement des usages numériques pour lutter contre la fracture numérique • Conduire une réflexion communautaire sur la prise de compétence sur l'action sociale • Développer l'offre ou faciliter l'émergence des projets d'habitats intergénérationnels, d'habitats partagés et adaptés • Promouvoir des actions locales qui contribuent à l'amélioration de la transmission inter-âge
PROJETS	<p>Projets identifiés sur la durée du contrat</p> <ul style="list-style-type: none"> • Beaumont/Saint-Cyr : Construction d'une Maison de jeunes • Dissay : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un nouveau quartier intergénérationnel "les bouleaux" • Mise en œuvre de l'agenda 21 • Chauvigny : création d'un chantier d'insertion légumerie – conserverie par Vienne Moulière Solidarité (VMS) • Lusignan : Accueil numérique de la maison de services au public • Montamisé : Création de logements intergénérationnels avec un habitat adapté aux personnes vieillissantes dans le nouveau quartier du Jeu • Saint-Julien-l'Ars : Construction de 8 logements sociaux en éco-construction pour des familles en situation très précaire • Saint-Sauvant : Animation intergénérationnelle à travers l'agrandissement du site de « la mare » • Sèvres-Anxaumont : Création d'un conseil municipal des jeunes <p>Projets 2017 (cf. annexe)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dissay : Création du nouveau quartier intergénérationnel "les bouleaux" • Sèvres-Anxaumont : Création d'un conseil municipal des jeunes

- Chauvigny : Etude de faisabilité pour la création d'un chantier d'insertion légumerie/conserverie par VMS

SYNTHESE

Objectifs stratégiques du contrat de ruralité de Grand Poitiers	Les projets du contrat de ruralité pour 2017
<p>AXE 1 : accès aux services</p> <ul style="list-style-type: none"> •Faciliter l'accès à l'offre de soins et aux services de santé •Moderniser et maintenir l'accès aux services publics locaux •Offrir des conditions attractives d'accueil des enfants et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> 1• Sèvres-Anxaumont : Extension du groupe scolaire Nicolas Vanier 2• Liniers : Création d'un city-stade avec des cheminements doux 3• Mignaloux-Beauvoir: construction d'un RAM et mise aux normes de la crèche 4• Mignaloux-Beauvoir: construction d'une classe élémentaire supplémentaire
<p>AXE 2 : Revitalisation centres-bourgs</p> <ul style="list-style-type: none"> •Créer ou maintenir les commerces de proximité •Requalifier les centres par des aménagements urbains et équipements de qualité redonnant une fonction urbaine aux bourgs •Adapter l'habitat aux parcours résidentiels et aux besoins de la population •lutter contre la vacance et la précarité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> 5• Croutelle : Revitalisation du Centre Bourg: aménagements de voirie et paysagers, création d'une halle pour commerces itinérants avec mise en valeur des berges de La Feuillante. Création d'un verger public et d'un cheminement piétonnier 6• Dissay : Requalification patrimoniale du château et aménagement urbain,partage des voies de circulation et valorisation des commerces 7• Lusignan : Deuxième tranche de l'aménagement du centre historique médiéval 8• Montamisé : Aménagement centre bourg, développement des déplacements doux (cheminement piéton et cycles) 9• Savigny Levescault: Aménagement des voiries dans le centre-bourg 10. Saint-Sauvant : création d'une boulangerie dans le bâtiment communal

AXE 3 : Attractivité

- Supprimer les zones blanches de téléphonie mobile
- Lutter contre la fracture numérique
- Coordonner la politique d'aménagement des espaces publics et de l'offre commerciale avec la politique de développement touristique
- Soutenir les projets de rénovation de patrimoine et de caractère touristique du territoire
- Faciliter l'installation de services de proximité pour maintenir l'attractivité
- Encourager la création/reprise d'entreprises
- Soutenir le secteur agricole et accompagner sa mutation
- Dynamiser et coordonner l'approvisionnement et la commercialisation des productions locales

11• Celle Lévescault : Transformation de l'ancienne poste en gite rural

12• Ligugé : Création d'hébergement touristique au domaine de Givray

13• Mignaloux-Beauvoir: Création d'un chemin pédagogique autour du bas fourneau

14• Rouillé : Création d'un centre d'interprétation autour des camps d'internement en Vienne

15• Beaumont/Saint-Cyr : Animation culturelle et gastronomique ponctuelle installée sur un espace viticole

AXE 4 : mobilités locales

- Améliorer la desserte des centres-bourg et des équipements publics
- Encourager les alternatives à la voiture individuelle pour réduire les émissions de gaz à effets de serre
- Travailler sur l'intermodalité pour compléter l'offre de transports et faciliter l'accessibilité des communes

16• Béruges : création d'un pôle d'échange multi modal en fin de ligne de transport collectif

17• Tercé : création de liaisons douces

18• Jaunay-Marigny : aménagement de liaisons douces entre le cœur de bourg et le futur écoquartier

AXE 5 : transition énergétique

- Préserver la biodiversité locale en s'appuyant sur la Trame Verte et Bleue
- Réduire la consommation d'énergie et la production de gaz à effets de serre
- Lutter contre la précarité énergétique
- Rechercher une plus grande d'autonomie énergétique du territoire en soutenant les énergies renouvelables et l'exploitation des ressources locales

19• Lusignan : Réhabilitation de la déchetterie

20• Savigny Levescault, Lavoux, Tercé, Saint Julien l'Ars, Jardres, Bignoux : programme d'actions en faveur de la biodiversité dans les espaces verts et les jardins privés : « mon village, espace de biodiversité »

21• Savigny Levescault : achat d'une chaudière granulé bois pour la salle des fêtes

AXE 6 : cohésion sociale

- Privilégier les actions intergénérationnelles
- Offrir des logements adaptés notamment sociaux qui permettent le maintien à domicile des personnes vieillissantes et favorables aux plus démunis
- Faciliter l'appropriation des usages numériques à tous âges
- Développer une politique jeunesse permettant l'épanouissement et le maintien des jeunes en zones rurales
- Favoriser le recours aux dispositifs d'insertion en place et réfléchir à l'accompagnement de parcours en milieu rural
- 22• Dissay : Création du nouveau quartier intergénérationnel "les bouleaux"
- 23• Sèvres-Anxaumont : Création d'un conseil municipal des jeunes
- 24• Chauvigny : Etude de faisabilité pour la création d'un chantier d'insertion par l'économie de légumerie/conserverie par VMS

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) La gouvernance

Le **comité de pilotage**, au sein de la préfecture de la Vienne et de Grand Poitiers, réunit les porteurs du contrat et associe les partenaires. Le comité de pilotage du Contrat de Ruralité est collectif et partenarial, il réunit :

- la Préfète de la Vienne, ou son représentant : le Sous-préfet de Montmorillon, référent sur la ruralité dans le département de la Vienne,
- le Président de Grand Poitiers, ou son représentant
- le Vice-président à la ruralité de Grand Poitiers
- les maires désignés pour le suivi du contrat par le Président de Grand Poitiers
- le Président du Pays des six vallées
- le Président du Pays du Haut-Poitou et Clain
- le/la Président (e) du Conseil de Développement

Le comité de pilotage est co-présidé par le Président de Grand Poitiers et la Préfète de la Vienne, ou leurs représentants. Ces derniers peuvent décider d'y associer, en tant que de besoin, des personnalités es-qualité, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le Contrat de Ruralité.

Le rôle du comité de pilotage est d'assurer la mise en œuvre et le suivi collégial du contrat de ruralité (prise en compte de projets en cohérence avec le cadre national et la stratégie locale du contrat, respect des délais, optimisation et consommation des crédits alloués...).

Le rythme des réunions est semestriel.

B) L'ingénierie mobilisée

- Le suivi technique et le secrétariat du contrat sont assurés par les agents de la direction générale politiques territoriales de Grand Poitiers en lien avec l'équipe technique des pays auxquels appartient Grand Poitiers et avec l'appui technique des services déconcentrés de l'Etat.

La direction générale politiques territoriales de Grand Poitiers accompagne les communes souhaitant développer un projet dans le cadre du contrat de ruralité. Elle aide les communes dans la définition de leur projet et assure le lien avec le comité technique

- Le suivi opérationnel est assuré par le comité technique créé dès la mise en œuvre du contrat. Celui-ci est constitué de l'équipe de la direction générale des politiques territoriales de Grand Poitiers, des représentants des directions générales de Grand Poitiers, des directeurs des pays, des DGS des communes maitres d'ouvrage, de deux membres du conseil de développement, des services déconcentrés de l'Etat, et en tant que de besoin,

d'experts, en fonction des thématiques de développement et des projets couverts par le contrat de ruralité.

Ce comité technique rend compte de son travail au comité de pilotage.

C) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

Le Contrat de Ruralité fera l'objet d'une consultation du Conseil de Développement Responsable de Grand Poitiers pour avis, lors du bilan à mi-parcours du contrat. Le président du Conseil de Développement est convié au Comité de pilotage et deux membres siègent au comité technique.

Une information sur les projets et le contrat de ruralité est réalisée dans le cadre de la démarche de concertation sur le projet de territoire de Grand Poitiers.

VI) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

VII) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le

Il porte sur la période 2017 – 2020.

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VIII) Modification du contrat

En 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan conduira au réajustement du plan d'actions, prenant en compte notamment la modification de l'EPCI et de son périmètre en 2017.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signature

Contrat établi à Poitiers, le

Le Président de Grand Poitiers

La préfète de la Vienne

Alain CLAEYS

Marie-Christine DOKHELAR

ANNEXES

Fiche projet 1 Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET : Extension du groupe scolaire Nicolas Vanier sur la commune de Sèvres-Anxaumont

Maitre d'ouvrage : Commune de Sèvres-Anxaumont Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Anna Fourel, Directrice Générale des Services, 05.49.56.18.27, dgs@sevresanxaumont.fr

Descriptif du projet : Compte tenu de l'augmentation de la population et du nombre de naissances sur la commune, une étude de faisabilité a été réalisée et démontre de la nécessité de réaliser des travaux d'extension du groupe scolaire Nicolas Vanier. Cette extension se déroule en plusieurs phases dont la première se concentre sur l'école maternelle.
--

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage : - Maintien de la population sur la commune - Améliorer les conditions d'enseignement
--

Calendrier : 2017 : étude de programmation 2018 : travaux
--

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Etude	158 000	Fonds propres	110 600
		Etat FSIL ruralité (30%)	47 400
TOTAL	158 000	TOTAL	158 000

Fiche projet 2
Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Aménagement d'un city stade sur la commune de Liniers

Maitre d'ouvrage : Commune de Liniers
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Elise Buiureau, secrétaire de mairie de Liniers, 05 49 56 64 12

Descriptif du projet :
Création d'un city stade sur l'ancien terrain de football avec un accès sécurisé pour les modes de déplacements piétons et vélos et avec une liaison à la piste cyclable menant au centre de Lavoux

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir un équipement sportif sur la commune - offrir une activité de loisir aux jeunes habitant la commune - Améliorer les circulations douces

Calendrier :
Début 2017 : étude de programmation Septembre 2017 : travaux

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Travaux	35 000	Fonds propres	19 500
		Etat FSIL ruralité (30%)	10 500
		Département	5 000
TOTAL	35 000	TOTAL	35 000

Fiche projet 3

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Construction d'une classe supplémentaire pour l'école primaire

Maitre d'ouvrage : Commune de Mignaloux-Beauvoir
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Gilles Pépin, DGS, Gilles PEPIN / Tél : 0 549 467 207 / g.pepin@ville-mignaloux-beauvoir.fr

Descriptif du projet :
Compte tenu de l'évolution démographique, l'école de la commune doit être agrandie. Une salle de classe élémentaire est à construire.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- amélioration des conditions d'éducation - amélioration de l'accueil des enfants

Calendrier :
Mars 2017 à aout 2017 (ouverture pour la rentrée 2017)

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Coût construction	160 786	Fonds propre	38 635
Levé topo	600	Réserve Parlementaire	15 000
Contrôle technique	1 995	ACTIV (Département)	42 400
Voirie	20 000	FSIL ruralité (18%)	33 242
Etude des sols	1 300	DETR	55 404
TOTAL	184 682	TOTAL	184 682

Fiche projet 4

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Création d'un réseau d'assistantes maternelles (RAM) et mise aux normes de la crèche
Maitre d'ouvrage : Commune de Mignaloux-Beauvoir
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Gilles Pépin, DGS/ Tél : 0 549 467 207 / g.pepin@ville-mignaloux-beauvoir.fr
Descriptif du projet : La crèche de Mignaloux-Beauvoir, construite en 1994, doit faire l'objet d'importants travaux de restructuration. Sans augmentation de sa capacité d'accueil (33 places), une extension des locaux est nécessaire afin de répondre aux remarques émises par la PMI notamment concernant les normes de sécurité incendie (encombrement des dégagements par manque de locaux de stockage), nécessité d'avoir un espace de sommeil dédié pour la section des moyens, problème de « marche en avant » dans les locaux de nettoyage du linge notamment... En complément de cette offre de garde, les parents de jeunes enfants ont aussi la possibilité de faire appel à une assistante maternelle agréée. La municipalité, mettant l'accent sur une politique axée sur l'enfance et la jeunesse, a décidé de construire un Relais Assistante Maternelles (RAM), vrai lieu de rencontre, de lien entre les assistantes maternelles (elles sont 31 aujourd'hui sur la commune), d'informations sur leurs droits et obligations, d'échanges avec les parents... Ce projet de RAM est réalisé en parfait accord avec la Caisse d'Allocations Familiales et sera inscrit dans le contrat Enfance Jeunesse 2017-2020 actuellement en cours d'écriture. Un projet s'est donc construit autour de la crèche et en cohérence avec les nécessités d'agrandissement du bâtiment existant afin de mutualiser certains espaces.
Impacts attendus par le maitre d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none">- Amélioration de l'offre de service public- Réponse au besoin de la population- Amélioration de l'accueil des enfants
Calendrier : 2017 : travaux pour une ouverture en aout 2018 du RAM Dépôt du permis de construire : janvier 2017 Lancement de la construction pour réalisation des travaux : avril 2017 Passation des contrats de travaux : juin 2017 / Démarrage des travaux : juillet 2017 Durée des travaux : 13 mois

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Général	13 076	fonds propres:	140 441
Etude Faisabilité	5000	CAF (RAM) :	180 000
Programmiste	18 750	CAF (crèche) :	121 100
MOE	67 110	DETR (30%, planfonnée à 150 000 €) :	150 000
Bâtiment VRD	608 800	Contrat de ruralité (11 %)	77 052
Travaux de performance énergétique	48 200	Réserve parlementaire	12 000
divers	6486	FSIL 2016	19 879
TOTAL HT	700 472	TOTAL	700 472

Fiche projet 5

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :

Revitalisation du centre bourg : aménagements de voirie et paysagers, création d'une halle pour commerces itinérants avec mise en valeur des berges de La Feuillante, création d'un verger public et d'un cheminement piétonnier dans le centre ville

Maitre d'ouvrage : Commune de Croutelle

Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :

Florence BRIZZI, secrétaire de mairie de Croutelle, croutelle@gg86.fr

Descriptif du projet :

Ce projet consiste à :

- Revitaliser le centre bourg avec possibilité à des commerçants itinérants d'exercer leur activité et de recevoir des animations dans le bourg.
- Améliorer l'attractivité du territoire en mettant en valeur le patrimoine naturel au cœur du village et en revitalisant la place Paulze d'Ivoy avec la création d'un square et d'un verger public pour valoriser les rives de La Feuillante.

Les travaux débuteraient au premier semestre 2017 par la démolition de l'ancienne boulangerie, puis au deuxième semestre par la création d'un parking et d'une place commerçante avec une halle pour se terminer par la transformation de la place d'Ivoy avec la mise en valeur des berges de La Feuillante, la création d'un cheminement piétons et les travaux de voirie.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :

Revitalisation du bourg centre

Amélioration de l'attractivité du territoire

Calendrier :

- premier semestre 2017 : démolition de l'ancienne boulangerie,
- deuxième semestre 2017 : création d'un parking et d'une place commerçante avec une halle pour se terminer par la transformation de la place d'Ivoy avec la mise en valeur des berges de La Feuillante, la création d'un cheminement piétons et les travaux de voirie.

Plan de financement :

DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Travaux	545 765	Fonds propres	486 103
Autres (études techniques...)	148 668	FSIL ruralité (30%)	208 330
TOTAL	694 433	TOTAL	694 433

Fiche projet 6

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Rénovation du centre-bourg de la commune de Dissay

Maitre d'ouvrage : Commune de Dissay
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Chantal VACHON, DGS de Dissay, c.vachon@dissay.fr, 05 49 52 34 56 Michel François, Maire de Dissay

Descriptif du projet :
Il s'agit de :
<ul style="list-style-type: none"> - renforcer le caractère patrimonial du centre bourg de Dissay marqué par la présence notable d'un château classé monument historique, prochainement transformé en Hôtel-Restaurant, et développer l'attrait touristique de la commune. - Assurer un meilleur partage de la circulation entre les piétons et les véhicules en permettant aux habitants et touristes de profiter d'une cadre de vie agréable et sécurisé - Protéger et valoriser les commerces de centre-bourg en améliorant leur accessibilité par une circulation et un stationnement approprié - Maintenir la poste, service public de proximité indispensable <p>Ce projet est construit en lien fort avec les habitants. Pour susciter la participation, des ateliers d'incitation ont été conduits. Des ateliers de réflexion et de création seront ensuite proposés pour arriver à un projet portant sur les espaces publics dont les attendus et les éléments de programme sont exprimés en phase d'incitation.</p>
Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la Poste - Maintien des commerces - Appropriation des espaces publics par les habitants - Développement touristique de la commune

Calendrier :
2016 - 2017 : conduite du projet participative et programmation
Fin 2017 : travaux

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Traitements des rues et places	2 191 915	Fonds propres	1 625 372
Circulation douces autour de la Tour du Bourg	130 045	FSIL ruralité (30%)	696 588
TOTAL	2 321 960	TOTAL	2 321 960

Fiche projet 7

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Aménagement du centre historique médiéval de la commune de Lusignan

Maitre d'ouvrage : Commune de Lusignan
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Pascal Mauroy, DGS, Tel : 05.49.43.31.48. / Port : 06.86.00.07.53 / dgs@lusignan.fr

Descriptif du projet :
Deuxième tranche de l'aménagement du centre historique médiéval par l'aménagement du parvis de Notre Dame et de Saint-Junien (du pont jusqu'à la maison du gouverneur) et la requalification de la place du 11 novembre

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'attractivité du centre historique - Développer l'offre touristique de la commune - Améliorer l'aménagement pour valoriser les commerces et maintenir la population

Calendrier :
Phase 1 sur l'exercice 2017 :
- Rue Babinet, Petite rue Galice, Place et parvis de l'église parking arrière de l'église.
Phase 2 sur l'exercice 2018 :
- Contournement des halles, Rue Saint-Louis, Place du 11 novembre
Phase 2 sur l'exercice 2019 :
- Rue Galice.

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Maitrise d'oeuvre	36 906	Fonds propres	92 981
Diagnostic archéologique	6 500	Etat FSIL ruralité (30%)	139 472
Travaux rue Babinet, petite rue Galice, place et parvis de l'église	421 500	Etat DETR	139 472
		Département	92 981
TOTAL	464 906	TOTAL	464 906

Fiche projet 8

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Réaménagement du centre bourg de Montamisé

Maitre d'ouvrage : Commune de Montamisé
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Nicolas GENRE – Directeur Général des Services – n.genre@montamise.fr / 05 49 44 24 24

Descriptif du projet :
L'aménagement du centre bourg de Montamisé constitue le projet majeur de la collectivité sur la période 2016-2020. Il fait l'objet d'une réflexion d'ensemble qui se décline en tranches opérationnelles annuelles de travaux. La première tranche réalisée en 2016 a porté sur la rue de l'Ancien Porche.
La seconde tranche programmée en 2017, qui sera la plus conséquente du projet, consiste au réaménagement de la rue de l'église, du parvis de l'église et du monument aux morts et de la Place San Sebastiano da Po.
L'aménagement projeté vise à requalifier l'axe principal de la commune configuré prioritairement pour la circulation automobile.
Le projet ambitionne donc de redonner de la place et de la sécurité aux déplacements doux (piétons, cyclistes) entre les commerces, services et équipements publics du centre bourg en lien également avec l'extension urbaine à venir du centre bourg
Il prévoit également de requalifier les espaces publics attenants (parvis de l'église, Monument aux morts, place San Sebastiano da Po) en conjuguant les problématiques de continuité des chaînes de déplacements, de besoins de stationnement et de mise en valeur des éléments de patrimoine.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- Renforcer l'attractivité du centre bourg en facilitant l'accès aux commerces, services et équipements publics.
- Augmenter la part des déplacements doux au sein du bourg.
- Assurer les continuités des chaînes de déplacement des personnes à mobilité réduite.

Calendrier :
Septembre 2016 – Mars 2017 : phase études
Mai à Août 2017 : Phase travaux

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Travaux d'aménagement	300 000 €	Fonds propres Etat FSIL ruralité (30%) Etat DETR (23%)	131 000 € 90 000 € 69 000 €
TOTAL	300 000 €	TOTAL	300 000 €

Fiche projet 9

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Réaménagement du centre bourg

Maitre d'ouvrage : Commune de Savigny L'Evescault
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :
Stéphanie Rouillard, secrétaire de Mairie de Savigny l'Evescault Tél : 05.49.56.55.25 / Mail : savigny-levescault@departement86.fr

Descriptif du projet :
La commune souhaite renforcer la sécurité dans le bourg, la route principale subi t aux heures de pointe une augmentation importante du flux de véhicules qui empruntent cette voie. La vitesse, souvent excessive de certains véhicules, met en danger les piétons, surtout les enfants et décime la population animale domestique des riverains.
Il est nécessaire de créer de nouveaux aménagements de sécurité pour limiter la vitesse (passage piétons surélevé entre les deux carrefours, aménagements des carrefours au niveau de l'entrée du bourg et de la zone artisanale et au niveau de la Vallée (tourne à gauche et aménagement de voirie). La prise en compte de l'accessibilité amènera à revoir la largeur des trottoirs sur le trajet mairie-salle de l'étang. Les placettes surélevées existantes seront à rénover au niveau du revêtement en résine et des aménagements de sécurité pour les piétons.
Les trottoirs dans le cœur du bourg sont à rénover et la voirie à reprendre entièrement (nombreuses fissures).

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- Garantir la sécurité des habitants sur le CD89 dans la traversée du bourg, rénover les structures existantes et la voirie.
- Créer de nouveaux aménagements et assurer l'accessibilité.

Calendrier :
Début des travaux septembre 2017 – fin juillet 2018

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
		Fonds propres	143 500
		Etat FSIL ruralité (30%)	61 500
TOTAL	205 000	TOTAL	205 000

Fiche projet 10

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :			
Réhabilitation d'un bâtiment communal en boulangerie			
Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sauvant			
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :			
Séverine BRUNIER, secrétaire de mairie de Saint-Sauvant : 05 49 59 70 20			
Descriptif du projet :			
Rénovation d'un bâtiment communal visant à créer une boulangerie au rez-de-chaussée et un appartement pour les commerçants au premier étage.			
Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :			
Création d'un commerce dans une commune rurale Redynamisation des commerces de proximité			
Calendrier :			
Travaux : second trimestre 2017			
Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT	RECETTES EN € HT		
Achat de matériel et agencement de la boulangerie	187 910	Fonds propres FSIL ruralité	131 537 56 373
TOTAL	187 910	TOTAL	187 910

Fiche projet 11

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Transformation de l'ancienne poste en gite rural

Maitre d'ouvrage : Communes de Celles L'Evescault
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :
BARRAULT Nathalie, Secrétaire de mairie / Tél : 05.49.43.52.56 / Mail : celle-levescault@departement86.fr

Descriptif du projet :
Le bâtiment de l'ancienne poste est situé dans le centre-bourg. La qualité architecturale et sa situation géographique permettent d'envisager sa transformation en gite rural.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- développement du tourisme
- rénovation et valorisation du patrimoine bâti de qualité architecturale poitevin

Calendrier :
2017

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Maitrise d'œuvre	17 476	Fonds propres	40 623
Travaux	145 640	Etat FSIL ruralité	50 000
Acquisition de mobilier	40 000	Fond de solidarité territorial	24 493
		Région	50 000
		Département	38 000
TOTAL	203 117	TOTAL	203 117

Fiche projet 12

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET : Création d'hébergements touristiques au domaine de Givray sur la commune de Ligugé
Maitre d'ouvrage : Commune de Ligugé
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Thierry MÉRAL, DGS, Tel: 05.49.55.21.24 / Port: 06.71.07.22.41 / thierry.meral@liguge.fr

Descriptif du projet : <p>Afin de développer l'utilisation touristique du domaine de Givray notamment en lien avec le festival de chant de l'abbaye de Ligugé, la commune souhaite implanter trois structures légères sur le domaine.</p> <p>Ces hébergements seront respectueux des engagements de la commune en matière de gestion de l'eau, des déchets et de la maîtrise des énergies. Ils seront également équipés d'une connexion internet.</p>

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none">- Renforcer l'attractivité touristique du domaine de Givray- Renforcer l'offre autour du festival de l'abbaye de Ligugé- Développer l'offre touristique de la commune
--

Calendrier : 2017 : étude et implantation des hébergements
--

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Baraquement	12 000	Fonds propres	29 400
Foncier	30 000	Etat FSIL ruralité (30%)	12 600
TOTAL	42 000	TOTAL	42 000

Fiche projet 13

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Création d'un centre d'interprétation de l'internement dans la Vienne sur la commune de Rouillé : achat des baraquements et du foncier

Maitre d'ouvrage : Commune de Rouillé
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :
Mélanie ROBERT, Mairie de Rouillé, 05.49.43.90.28, rouille@cg86.fr Hélène Ambles, DGA culture-Grand Poitiers,

Descriptif du projet :
La commune de Rouillé fait le projet d'un centre d'interprétation de l'histoire de l'internement dans la Vienne intégrant les camps de Rouillé, la route de Limoges et la Chauvinerie. En effet, existait à Rouillé un camp d'internement administratif où séjournèrent de nombreux opposants politiques de 1941 à 1944.
Ce projet vise la transmission au plus grand nombre et notamment au public scolaire.
La première phase de l'étude de faisabilité menée par « Premier Acte » est terminée.
Suite à cette première phase, la commune a décidé d'acquérir un baraquement situé sur la commune et constituant le dernier vestige du camp d'internement de Rouillé. Parallèlement, l'achat de l'ensemble foncier, comprenant un terrain et des bâtiments, situé à la gare de Rouillé et appartenant à SNCF Réseau sur lequel pourrait être implanté le centre d'interprétation est en cours de négociation. En effet, le camp était situé juste en face des terrains appartenant à SNCF Réseau. En outre, le silo le plus ancien sur ce site a été construit par des prisonniers de guerre allemands en 1945-1946, d'où notre intérêt à le sauvegarder.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- Renforcer l'attractivité touristique de Grand Poitiers
- Favoriser le travail de mémoire auprès de la population de la Vienne, en particulier les scolaires

Calendrier :
2017 : phase 2 de l'étude de programmation
2017 : acquisition du baraquement (acte notarié en cours)
2017 : acquisition du foncier

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Travaux	80 000	Fonds propres	56 000
		Etat FSIL ruralité (30%)	24 000
TOTAL	80 000	TOTAL	80 000

Fiche projet 13 bis

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET : Création d'un centre d'interprétation de l'internement dans la Vienne sur la commune de Rouillé : phase de 2 de l'étude de programmation
--

Maitre d'ouvrage : Grand Poitiers Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Mélanie ROBERT, Mairie de Rouillé, 05.49.43.90.28, rouille@cg86.fr Hélène Ambles, DGA culture-Grand Poitiers,
--

Descriptif du projet : La phase 2 de l'étude doit permettre de déterminer les scénarios d'aménagement, de scénographie et d'animation du centre d'interprétation. Elle déterminera les travaux à réaliser par la suite pour la mise en oeuvre.
--

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage : - Renforcer l'attractivité touristique du domaine de Givray - Renforcer l'offre autour du festival de l'abbaye de Ligugé - Développer l'offre touristique de la commune
--

Calendrier : 2017 : phase de 2 de l'étude de programmation 2018 : travaux d'aménagement du Centre d'interprétation

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Etude phase 2	9 262	Fonds propres	6 483
		Etat (FSIL ruralité)	2 7780
TOTAL	9 262	TOTAL	9 262

Fiche projet 14

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Animation culturelle et gastronomique ponctuelle installée sur des exploitations viticoles
Maitre d'ouvrage : Commune de Beaumont-Saint-Cyr
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : mairie@beaumont.fr

Descriptif du projet :
Réalisation d'une animation culturelle et gastronomique thématique au cœur d'un espace patrimonial de la commune (sur la butte de l'ancienne tour de Beaumont, dans un chai, un champ viticole, sur la place centrale...) proposant une mise en scène accessible et de qualité : dégustation sur place d'un menu proposé par un chef et producteurs locaux, bar à vins, un espace de ventes de produits locaux/cuisinés, des temps définis d'intervention artistique (concerts, avant-programme, expo...)
Programme d'animations développé en nocturne sur 2 soirées (fin de semaine) associant les restaurateurs locaux, producteurs et vignerons, associations locales et institutions artistiques pictaves (programmation musicale, installation plastique, vidéo, exposition grands formats, mise en lumière, cinéma etc...). Le lieu investi pourrait servir en amont de support à un travail de création dans le cadre d'une résidence d'artiste.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- Accroître l'image de la commune et jouer sur la proximité géographique avec Poitiers
- Associer les acteurs dans leur diversité (entreprises locales, agri-viticuliteurs, associations patrimoniales et d'animations etc...) et les fédérer dans une dynamique de projets et d'action collective (animations, communication, temps forts...)
- Valoriser l'attrait de l'offre paysagère, touristique et de terroir (savoirs-faire) de proximité
- Renforcer les liens et l'identité partagée entre territoires ruraux et urbains
- Développer à terme des collaborations « à bénéfice partagé » (acteurs culturels, associations, réseaux, entreprises) encourageant l'innovation et favorable à l'attractivité du territoire rural

Calendrier :
2017 : fin printemps /début été

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Dépenses artistiques	9000	Fonds propres	2000
Dépenses techniques	8500	Etat FSIL ruralité (30%)	7 000
Communication	3000	Europe LEADER	7 000
Accompagnement du projet	1500	Région	1 000
		Département	2 000
		Mécénat	1 000
		Billetterie	2 000
TOTAL	22 000	TOTAL	22 000

Fiche projet 15

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Création d'un chantier pédagogique autour du bas fourneau (ateliers métallurgiques gaulois)

Maitre d'ouvrage : Commune de Mignaloux-Beauvoir
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :

Gilles Pépin, DGS/ Tél : 0 549 467 207 / g.pepin@ville-mignaloux-beauvoir.fr

Descriptif du projet :
A l'occasion de l'aménagement d'une ZAC habitat de 50 ha sur la commune de Mignaloux Beauvoir en 2013, il a été découvert un site archéologique. Il est composé de trois ateliers métallurgiques gaulois dédiés à la fabrication du fer. Le site artisanal ancien comprend notamment un bas fourneau assez exceptionnel, tant par son état de conservation que par ses dimensions hors du commun.
La commune a déjà pris des mesures conservatoires pour préserver le bas fourneau, mais elle souhaite aller plus loin et réfléchir à l'aménagement d'un parcours de visite sur le site. Elle souhaite se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour définir les travaux de mise en valeur.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
Valorisation du patrimoine historique et culturel

Calendrier :
Second semestre 2017 : début des travaux de mise en valeur

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
AMO travaux	7119 35 330	Fonds prores Département FSIL ruralité (30%) DETR	8 649 13 000 12 734 8 065
TOTAL	42 449	TOTAL	42 449

Fiche projet 16

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Création d'un pôle d'échange multi-modal

Maitre d'ouvrage : Commune de Béruges
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :
Hervé Monnereau, adjoint au maire : 05-49-53-32-54 Sabine Vidonne, secrétaire de la mairie de Béruges : mairie@beruges.fr

Descriptif du projet :
Cet espace Multimodal est implanté entre le centre du Bourg (Béruges ancien) et les lotissements du Vergers Bonnet, des Cours, de l'Eco Hameau et l'Ehpad (Béruges nouveau)
Cet espace multimodal est desservi par la D40, à quelques centaines de mètres de la D6, itinéraire incontournable pour les habitants des communes de La Chapelle Montreuil, Montreuil Bonnin, Lavausseau et Benassay qui souhaitent rejoindre Poitiers, où une grande partie d'entre eux travaillent. Il accueille également l'arrêt de bus des Cours de la ligne Vitalis.
Le projet comprend la création d'une aire de retournement pour les bus et la réalisation d'un Parking Relais (P+R) de 8 places dont 2 pour personnes en situation de handicap ainsi que la création d'une aire de co-voiturage et un abri vélo, une connexion avec la piste cyclable et un cheminement piéton améliorant l'accès au gymnase attenant et à l'Eco Hameau en construction.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- Compte tenu de la localisation du pôle, environ 10 000 personnes peuvent potentiellement utiliser les propositions alternatives à la voiture individuelle.
- Favoriser et accompagner des modes de transports plus responsables et respectueux de l'environnement
- Diminuer l'utilisation du véhicule personnel

Calendrier :
2016 : maîtrise d'œuvre et programmation
2017 : travaux

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Parking relais et aire de co-voiturage et cheminement piéton	98 699	Fonds propres	37 043
Quai de bus	19 55	Etat FSIL ruralité (30%)	44 077
Liaison vélo	45 271	Département	29 582
TOTAL	146 925	Grand Poitiers	36 222
		TOTAL	146 925

Fiche projet 17

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Création de liaisons douces

Maitre d'ouvrage : Commune de Tercé
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :
Laetitia Nolbert, secrétaire de mairie de Tercé, terce@departement86.fr , 05 49 56 84 13

Descriptif du projet :
Création de liaisons douces entre les villages et le bourg de Tercé, sur 2,5 km.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
Sécurisation des déplacements doux (vélos, piétons) pour la circulation entre les villages et le centre de Tercé
Développement des mobilités douces

Calendrier :
2 ^e semestre 2017

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
travaux	125 000	Fonds propres	37 500
		FSIL ruralité (30%)	87 500
TOTAL	125 000	TOTAL	125 000

Fiche projet 18

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Aménagement des liaisons entre le cœur de bourg et le futur écoquartier

Maitre d'ouvrage : commune de Jaunay-Marigny
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :
Joel BIZARD –Maire délégué de Marigny-Brizay – Thomas AUBUGEAU – Ingénieur en charge des études et travaux- 0614660093

Descriptif du projet :
Le développement des modes doux de déplacement dans le bourg de Marigny-Brizay ne peut se faire que si les itinéraires sont à la fois attractifs, continus, sécurisés et accessibles.
Le projet de lotissement prévoit un réseau de cheminements piétons desservant la rue de Brizay, l'espace à l'arrière de la Mairie ainsi que la voie de liaison vers la rue Jean Arnault.
Actuellement les continuités piétonnes dans le bourg de Marigny ne sont pas assurées partout et notamment aux abords de la zone étudiée. Ceci est du bien évidemment aux dénivélés importants observés (2m d'écart à l'angle de l'église entre la place et l'arrière de l'église) mais également aux aménagements existants qui, jusqu'à peu, privilégiaient systématiquement la place de l'automobile.
On peut remarquer notamment :
<ul style="list-style-type: none"> o Des problèmes de lisibilité et d'accessibilité sur des itinéraires importants tels que la liaison écoquartier/écoles ou l'accès à la boulangerie. o Des pentes de 8 à 10% sur toutes les entrées du site. o Les sorties de secours de la salle des fêtes aboutissant sur 2 escaliers de 18 marches.
Au cœur de la vie du bourg, l'espace étudié doit donner envie de le traverser grâce à son confort d'usage et à l'attractivité fonctionnelle et paysagère de l'itinéraire.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
<ul style="list-style-type: none"> - renforcer l'attractivité et la qualité de service du cœur de bourg de Marigny-Brizay - développer les mobilités douces - valoriser le bâti existant

Calendrier :
PHASE 1 = 2016 / PHASE 2 = 2017 / PHASE 3 = 2018

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
1. Création d'une voie d'accès et d'un parking	288 500	Fonds propres	415 800
2. Aménagement des accès piétons vers centre bourg	223 500	FSIL ruralité (30%)	178 200
3. Création d'un sanitaire public	16 500		
4. Aménagement paysager	65 500		
TOTAL	594 000	TOTAL	594 000

Fiche projet 19

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Réhabilitation de la déchetterie de Lusignan

Maitre d'ouvrage : Grand Poitiers
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Aurore Leroux et Céline Besnard, Direction déchets Grand Poitiers,

Descriptif du projet :
La déchetterie, créée en 1993, est soumise à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Lors de son ouverture, elle était soumise au régime de la déclaration. Suite à une visite d'inspection a été menée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes (DREAL) et pour répondre à l'augmentation du nombre de flux trié notamment avec les nouveaux éco-organismes ainsi qu'une nécessité de réaménager le local gardien et le lieu de stockage des déchets dangereux (non conforme à la réglementation), des travaux de réhabilitation ont été décidés. Il s'agit d'améliorer le contrôle d'accès pour les particulier, d'offrir l'accès au professionnels, d'améliorer les conditions de stockage des déchets verts et des gravats, d'augmenter significativement le nombre de filières de tri et de permettre un usage nocturne du site.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- Renforcer l'offre de service et assurer un maillage similaire sur tout le territoire soit être à moins de 15 min d'une déchetterie
- Améliorer les conditions de tri des déchets

Calendrier :
2016-mi 2017 : étude de programmation
Fin 2017 : travaux d'aménagement

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
démolition	55 000	Fonds propres	521 840
VRD	257 000	Etat FSIL ruralité (20%)	303 360
gros oeuvre	340 000	Etat (DETR)	300 000
bâtiment	608 000		
serrurerie / électricité /	121 800	ADEME	240 000
plomberie		TEPCV	151 600
(Sous total travaux)	(1 381 800)		
Etude	135 000	Département	
TOTAL	1 516 800	TOTAL	1 516 800

Fiche projet 20 Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Mise en œuvre du label « mon village un espace de biodiversité »

Maitre d'ouvrage : commune de Savigny Levescault
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Stéphanie Rouillard, secrétaire de Mairie de Savigny l'Evescault Tél : 05.49.56.55.25 / Mail : savigny-levescault@departement86.fr

Descriptif du projet :
Mon village Espace de Biodiversité est un projet de développement de territoire dont l'objectif est de construire une relation entre la société (habitants, collectivités, écoles primaires et collèges) et son espace environnant (le territoire), autour de la gestion de la biodiversité. Le programme s'intéresse à la biodiversité des « espaces verts » des villages (jardins privés, espaces communaux, bords des routes).
Le dispositif serait proposé à l'ensemble des écoles primaires ainsi qu'à tous les habitants. Il est construit autour d'un certain nombre d'actions d'échanges de savoirs et de savoir-faire (gestion des espaces verts, composteurs, suivi de ruches pédagogiques communales, récolte participative du miel, Université Populaire, œuvre d'art collective...).
Les communes de Savigny-Lévescault, Lavoux, Tercé, Saint-Julien l'Ars, Jardres, Bignoux se réunissent pour que l'opération couvre un territoire et pour mutualiser nos expériences.
Elles s'appuient sur des professionnels de l'environnement notamment le centre d'études biologiques de Chizé et du CNRS.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
Préserver la biodiversité en particulier pour la pollinisation des arbres fruitiers

Calendrier :
2017-2020

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Ruchers	1 926	Fonds propres	7631
Accompagnement collectif	1 600	Etat FSIL ruralité (30%)	3270
Action de médiation scolaire	7 375		
TOTAL	10 901	TOTAL	10 901

Fiche projet 21

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Installation de chaudières à granulés bois sur un bâtiment public

Maitre d'ouvrage : commune de Savigny Levescault
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) :
Stéphanie Rouillard, secrétaire de Mairie de Savigny l'Evescault
Tél : 05.49.56.55.25 / Mail : savigny-levescault@departement86.fr

Descriptif du projet :
La commune de Savigny Levescault a mis en place, depuis plusieurs années, une transition énergétique de ses bâtiments communaux. Après la médiathèque et l'école, elle souhaiterait changer de mode de chauffage dans sa grande salle des fêtes pour préserver l'environnement avec un mode de chauffage plus écologique et réaliser des économies budgétaires.
Pour harmoniser les modes de chauffage des bâtiments communaux, elle a décidé de continuer l'investissement dans les énergies renouvelables et la filière bois (granulés).
L'opération consiste à remplacer une chaudière gaz (bonbonne) et sa distribution par aérotherme vétuste et mal conçu par deux chaudières granulés bois et nouveaux aérothermes dans la grande salle des fêtes. Les autres locaux conserveront le mode de chauffage à circulation d'eau chaude et radiateurs. Un silo de stockage assurera l'alimentation des chaudières pour environ un an.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
Poursuivre la diminution des dépenses énergétiques des bâtiments communaux dans une démarche de développement durable

Calendrier :
Juillet à octobre 2017

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
		Fonds propres	84 000
		Etat FSIL ruralité (30%)	36 000
TOTAL	120 000	TOTAL	120 000

Fiche projet 23

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :
Création d'un conseil communal des jeunes sur la commune de Sèvres-Anxaumont

Maitre d'ouvrage : Commune de Sèvres-Anxaumont
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Anna Fourel, Directrice Générale des Services, 05.49.56.18.27, dgs@sevresanxaumont.fr

Descriptif du projet :
Dans la cadre de sa politique de cohésion sociale et pour favoriser le développement de la citoyenneté, la commune souhaite mettre en place un conseil communal des jeunes. Celui-ci siégera à la Mairie. Ce conseil communal des jeunes aura pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie de la cité et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets.
A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune. Une enveloppe dans le budget communal sera réservée pour les projets du conseil communal des jeunes.
Le lien avec les autres conseils communaux du territoire de Grand Poitiers est envisagé à travers des rencontres inter-conseils qui sont à prévoir.

Impacts attendus par le maitre d'ouvrage :
- Favoriser la citoyenneté
- Favoriser le lien entre les jeunes de la commune et les élus
- créer de la dynamique de projets

Calendrier :
2017 : mise en place

Plan de financement :			
DEPENSES EN € HT		RECETTES EN € HT	
Frais d'installation du conseil	2000	Fonds propres	1500
TOTAL	2000	Etat (FSIL)	500
		TOTAL	2000

Fiche projet 24

Contrat de Ruralité 2017

INTITULE DU PROJET :																						
Etude de faisabilité pour la création d'un chantier d'insertion par l'activité de légumerie/conserverie sur le secteur de Chauvigny																						
Maitre d'ouvrage : Vienne Moulière Solidarité (VMS)																						
Interlocuteur du projet (nom – fonction - coordonnées) : Clémence Pourroy, directrice, 05 16 08 43 11 / 06 46 67 00 20 / cpourroy-vms@hotmail.com																						
Descriptif du projet : <p>Dans la cadre son activité, VMS conduit actuellement un chantier d'insertion autour de l'éco-construction. Au-delà de cette activité, et dans le cadre de son objet social de « favoriser toute action de solidarité et le lien social sur notre territoire », VMS porte et souhaite développer d'autres projets de solidarité, existants ou en cours de réflexion.</p> <p>Au regard de son expérience en tant que chantier d'insertion et dans leurs activités de solidarité, et des besoins exprimés par nos partenaires (CAF et DIRRECTE), VMS souhaite conduire un étude de faisabilité sur la création d'un chantier d'insertion sur le secteur de Chauvigny.</p> <p>En effet, il existe peu de propositions sur ce territoire et les besoins d'actions permettant le maintien du lien social sont importants, notamment sur le pays chauvinois. Ainsi, le portrait de territoire commandé par VMS à l'université de Poitiers, avait recensé 20% de ménages sous le seuil de pauvreté en 2011 (soit 900 familles) et un isolement important des personnes âgées, ainsi que de nombreux foyers mono-parentaux.</p> <p>Par ailleurs, l'étude du territoire fait apparaître une disparité de revenus entre les communes les plus proches de Poitiers (dont certaines figurent dans les 5 communes les plus « riches » du Grand Poitiers ») et Chauvigny. La notion de mixité des publics est donc essentielle dans ce projet.</p>																						
Impacts attendus par le maitre d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none">- Renforcer les dispositifs d'insertion sociale dans le secteur de Chauvigny- Favoriser l'accompagnement des individus dans leurs parcours de vie- Créer du lien social entre les différentes catégories de population- créer de la dynamique de projets																						
Calendrier : 2017 : étude de faisabilité 2018 : travaux d'aménagement de la légumerie/conserverie																						
Plan de financement :																						
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">DEPENSES EN € HT</th> <th style="text-align: center;">RECETTES EN € HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">Eude</td> <td style="text-align: center;">20 000</td> <td style="text-align: center;">Fonds propres</td> <td style="text-align: center;">7 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Etat (FSIL)</td> <td style="text-align: center;">6000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Etat (DIRECCTE)</td> <td style="text-align: center;">2 000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td style="text-align: center;">Grand Poitiers</td> <td style="text-align: center;">5 000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">20 000</td> <td style="text-align: center;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">20 000</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES EN € HT	RECETTES EN € HT	Eude	20 000	Fonds propres	7 000			Etat (FSIL)	6000			Etat (DIRECCTE)	2 000			Grand Poitiers	5 000	TOTAL	20 000	TOTAL	20 000
DEPENSES EN € HT	RECETTES EN € HT																					
Eude	20 000	Fonds propres	7 000																			
		Etat (FSIL)	6000																			
		Etat (DIRECCTE)	2 000																			
		Grand Poitiers	5 000																			
TOTAL	20 000	TOTAL	20 000																			